

Dans la région de Victoriaville

Le Service social a besoin de foyers nourriciers pour adolescents

VICTORIANVILLE (R.L.) — Le service social de Victoriaville a besoin de foyers nourriciers pour les adolescents, garçons et filles, de 12 à 18 ans. Un appel urgent est lancé aux familles de la région qui pourraient accueillir un ou l'autre de ces jeunes.

Qui ont ou qui ont déjà eu de grands enfants, possèdent les capacités et la générosité nécessaires pour aider l'un de ces jeunes mais ils n'osent pas faire une demande. Ils ont certaines

crainces, certains préjugés envers les adolescents et les adolescents en général et surtout envers ceux qui sont sous la responsabilité du service social.

A ces personnes et à la population en général, on se permet de rappeler une réflexion qu'on entend assez souvent: "La jeunesse d'aujourd'hui n'est pas pire que celle d'autrefois." Nous croyons cependant qu'elle a à faire face à certains problèmes

qui existaient peu ou pas du tout autrefois. Elle a donc besoin de l'aide du Service social pour trouver les solutions appropriées à ses problèmes et l'une de ces solutions est le changement de milieu: milieu familial ou autre.

Voilà pourquoi le Service social a grand besoin de la collaboration de familles disponibles qui sont capables d'aimer ces grands enfants, comme elles ont aimé leurs propres enfants. Se sentir aimés est le plus grand besoin des adolescents, selon des témoignages reçus.

A ce besoin principal se greffe le besoin de compréhension, le besoin de confiance, le besoin de se sentir utile en assumant certaines responsabilités qu'on leur laisse prendre selon leur âge.

Il est entendu qu'une étroite collaboration existe entre les foyers nourriciers et le Service social. Chaque travailleur social ou conseiller social continue de suivre les adolescents et les enfants qu'ils placent en foyer nourricier. Ainsi, les foyers peuvent être assurés qu'ils auront le support et l'aide nécessaires lorsque certains points d'interrogation surgiront. Ils n'ont qu'à communiquer au besoin avec le ou la responsable de chaque enfant.

Les familles disponibles et généreuses peuvent donc communiquer le plus tôt possible avec la responsable du service des foyers nourriciers au Service social de Victoriaville, Louise Paradis, C.S. Le numéro de téléphone à composer est 732-9751.

La ville de Plessisville risque de perdre son centre administratif de la Voirie

PLESSISVILLE (G.A.B.) — Le conseil municipal de Plessisville a pris l'initiative d'entreprendre des démarches auprès des autorités concernées en ce qui concerne le centre administratif de la Voirie provinciale. Ce poste est un actif précieux pour la ville car il occupe un personnel nombreux, contribue au progrès économique local par le rayonnement de ses activités. Ce centre administratif comprend bureaux, ateliers et entrepôts; les constructions sont bien entretenues et quelques-

unes sont de date récente. Le ministère de la Voirie aurait l'intention d'apporter des modifications qui auraient pour effet de réduire considérablement les activités au centre administratif de Plessisville. Selon les informations parvenues à M. le maire Rosaire Côté et aux conseillers, le territoire actuellement desservi par le centre administratif de la Voirie provinciale à Plessisville serait partagé. Une partie irait sous la juridiction du centre administratif de Victoriaville et l'autre

tomberait sous le contrôle de celui de Thetford.

La réalisation d'un tel projet réduirait considérablement les activités du centre administratif de Plessisville et c'est ce qui inquiète les édiles municipaux. Aussi a-t-il été décidé de mettre tout en oeuvre pour que le centre administratif de la Voirie provinciale de Plessisville soit maintenu comme il l'est actuellement. Des démarches sont entreprises à cette fin par le conseil municipal.



Les tempêtes se succèdent

Plus l'hiver avance, plus les jours se ressemblent. Jeudi, en fin d'après-midi, il faisait encore tempête sur la route 20 à la hauteur de Saint-Louis et Manseau. Un camion-remorque en panne a amené le capotage d'une automobile et par la suite, une série de tamponnages. Une automobile de la SQ du bureau de Victoriaville, qui était sur les lieux pour les premières constatations se fait heurter par un conducteur de l'Ontario. Une femme a été légèrement blessée aux mains et transportée à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska par les ambulanciers de la maison Marcoux et Fils de Victoriaville. (Photo LeRo)

Deux contrats à Danis Construction

Ouverture de soumissions pour des travaux publics au développement Tracadie

SAINTE-ANNE DE SOREL (L.B.) — Le conseil municipal de Sainte-Anne de Sorel a procédé lors de sa dernière assemblée, à l'ouverture des soumissions pour l'exécution des travaux publics prévus par le règlement no 146, relativement à l'installation des services publics et à la construction de rues pour le projet de développement domiciliaire de Tracadie Investment, situé sur la rue de la Rive, en face de la demeure de Mme Ludger Simard.

Deux entrepreneurs avaient présenté des soumissions pour l'installation des conduites d'eau, d'égouts sanitaires et d'égouts pluviaux, soit Danis Construction de Sainte-Anne de Sorel pour un montant de \$24.081 et Iberville Excavation de Repentigny, pour un montant de \$25.725.

En ce qui concerne la construction de rues et l'asphaltage, la soumission de Danis Construction s'élevait à \$10.302.25 et celle de Construction et Pavage Moderne (nouveau nom de Sorel Asphalté Ltée) à \$11.855.75.

Les deux contrats ont été adjudés au plus bas soumissionnaire, Danis construction. Cette décision du conseil municipal doit être approuvée par le ministère des Affaires municipales du Québec.

On croit que les travaux devraient débuter au printemps.

Par une équipe de prêtres

Organisation du carême sur un plan régional

VICTORIANVILLE (R.L.) — Pour la première fois les prêtres de la région de Victoriaville ont mis sur pied une entreprise à caractère régional, qui est en l'occurrence l'organisation du carême sur un plan régional et non pas seulement sur le plan paroissial comme cela s'était toujours fait.

En effet, une équipe de prêtres a préparé tout un programme-cadre pour le carême 1971. Une autre équipe a travaillé à préparer des montages audio-visuels qui seront projetés dans les paroisses pendant le carême.

De plus, ce sont les prêtres de la région eux-mêmes qui vont prendre en charge la prédication des rencontres de réflexions qui auront lieu dans toutes

les paroisses. A cet effet deux équipes de trois prêtres se partageront le travail d'animer les rencontres dans toutes les paroisses, les lundi, mardi et mercredi soirs.

Tout ce programme du carême n'a pas été préparé en une journée. L'équipe responsable travaille depuis plus de trois semaines, à tous les jours, pour mettre sur pied cette organisation. Au cours des prochains jours, plus de 1.000 affiches seront distribuées un peu partout dans la région pour faire réfléchir les gens sur le thème du carême 1971: "Baptisés...et puis après?"

L'illustration de cette affiche a été choisie après un concours qui a eu lieu à l'école secondaire des filles C'est France Labbé, de la rue des Cèdres à Victoriaville, qui a soumis l'illustration gagnante.

Début d'incendie à Drummondville

DRUMMONDVILLE (B.A.) — Un début d'incendie a causé quelques centaines de dollars de dommages à une maison en construction, jeudi après-midi à Drummondville. La bâtisse, propriété de Hamel et Courchesne, est située au 2050 boulevard Lemire.

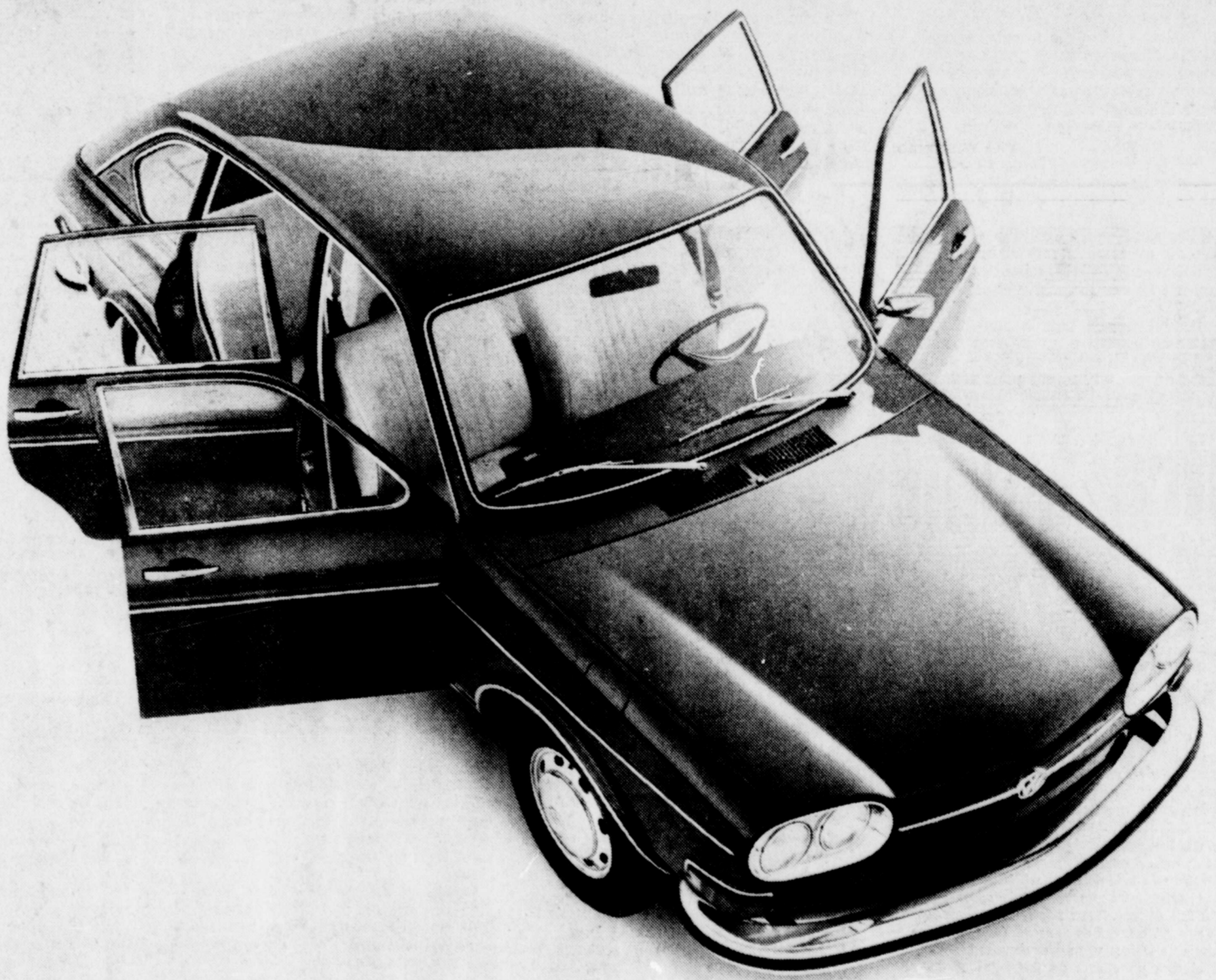
Le feu aurait débuté au sous-sol de l'édifice. Il aurait été provoqué par le jet enflammé d'un instrument à souder, qui se serait répandu dans un paquet de laine minérale qui se trouvait à proximité du soudeur. Les flammes ont été rapidement contrôlées.

Un spectacle de marionnettes

DRUMMONDVILLE (B.A.) — Pour la première fois, Paul Leblanc et sa troupe de marionnettes présenteront à tous les enfants un spectacle intitulé "La flûte enchantée", samedi le 27 février à 15 heures, à la salle d'arts plastiques du Centre culturel de Drummondville.

"La flûte enchantée" est un spectacle unique, conçu spécialement pour les tout-petits. Depuis plusieurs mois, les membres de cette troupe s'entraînent fébrilement afin de présenter un spectacle de classe.

Manquait-il deux portes à la Volkswagen?



Pour certains, la voiture la plus pratique du monde n'était pas encore assez.

Exemple: ceux qui voulaient une quatre-portes qui soit aussi une Volkswagen.

Etiez-vous de ceux-là? Eh bien! voici de quoi vous satisfaire.

La nouvelle VW 411.

Etant une grande voiture, elle vous donne tout ce qu'une grande voiture peut donner.

Un intérieur luxueux (avec beaucoup

d'espace pour les grandes jambes, en avant et en arrière).

Un moteur puissant.

Et un coffre immense (plus grand que celui d'une Cadillac).

Mais parce que c'est une Volkswagen, la 411 vous apporte aussi ce que ne peut certainement pas vous donner une autre grande voiture.

L'économie: 127 milles au gallon).

Le système d'injection électronique

Volkswagen (sans carburateur, donc sans ennuis de carburateur).

Et la sûreté de fonctionnement des Volkswagen: la 411 est fabriquée dans la même usine, par le même personnel que la petite Volks.

La VW 411 est une grande voiture, sans les ennuis d'une grosse voiture.

En effet, en plus du nom VW 411 sur l'arrière, vous retrouverez le sigle VW sur l'avant.

VW411

Jean Frechette Auto Ltée

4000 BOUL ROYAL, TROIS RIVIÈRES OUEST, 378-2781

éditorial

Prisonniers "volontaires" qui jouent au martyr

Le vaste mouvement de contestation d'un groupe de pêcheurs qui, au cours de l'été 1970, avait envahi un certain nombre de lacs de clubs privés de la région de Saint-Alexis des Monts, a eu son épilogue, hier, en cour des sessions à Shawinigan.

Soixante et un pêcheurs contestataires, membres du Mouvement pour l'abolition des clubs privés sur les territoires de la Couronne, se sont reconnus coupables du délit qui leur était reproché et furent condamnés à payer une amende de \$25.00 et les frais. Cependant, dix-huit d'entre eux ont préféré la prison à l'amende. Refusant même tout délai pour le paiement de l'amende, ils ont exigé catégoriquement d'être incarcérés sur-le-champ.

Il ne fait aucun doute que ces prisonniers "volontaires" veulent ainsi jouer au martyr devant l'opinion publique car tous ont reconnu implicitement le bien-fondé des accusations qui étaient portées contre eux.

Ces contestataires affirment que les lacs des clubs privés "sont la propriété du peuple québécois, même s'ils sont situés sur des territoires de la Couronne". Nous ne sommes que partiellement d'accord avec cette affirmation. D'accord, les biens de la

Couronne appartiennent à la collectivité. Cependant, lorsque ces biens sont loués à des individus par l'autorité dûment constituée, ils appartiennent pour un temps déterminé à ces individus.

Nous admettons volontiers qu'il est frustrant, nous dirons même révoltant, de constater que la majorité des lacs de la région de Saint-Alexis des Monts sont loués à une poignée d'Américains. Plusieurs de ces lacs devraient être ouverts au grand public. Nous encourageons même des pressions dans ce sens, mais des pressions légales.

La démocratisation de la forêt pourrait conduire aux pires abus puisque nous devons l'admettre, le grand public n'est pas naturellement discipliné, il y a une forte éducation à faire de ce côté.

Nous pourrions apporter un exemple: la Réserve Saint-Maurice, ancien club Lavolette, est devenue un véritable dépôt, cela, quelques années seulement après avoir été ouverte au grand public.

La démocratisation des lacs devrait se faire par étapes seulement. Cela supposerait également une surveillance accrue du gouvernement.

En 1969, selon les chiffres établis par l'ancien ministre du Tourisme, de

la Chasse et de la pêche, M. Gabriel Loubier, ce ministère ne disposait que d'un budget d'un million et demi alors que les revenus s'établissaient à plus de sept millions. Pour régler le problème, du moins pour trouver des solutions efficaces, il faudrait, pour un certain temps, que tous ces revenus soient réinvestis dans ce même ministère.

Il faut également bien prendre note que 70 pour cent du territoire québécois n'est pas exploité. Ainsi avant de changer complètement la politique des clubs privés, il faudrait peut-être songer à ouvrir de nouveaux territoires au grand public, avec surveillance appropriée, il va sans dire.

Le problème n'est pas facile, nous en convenons. Il s'agit en premier lieu d'une question monétaire, mais aussi d'une question d'éducation populaire. A quoi nous servirait d'avoir toutes ces richesses naturelles, si nous étions incapables d'en prendre soin comme de la prunelle de nos yeux.

Il ne fait aucun doute que la décision de ces prisonniers "volontaires" incitera le gouvernement du Québec à réexaminer ce problème fort complexe qu'il faudra bien un jour solutionner à la satisfaction de la majorité.

Sylvio SAINT-AMANT

La personnalité de la semaine

M. Jérôme Jacob



Né d'être la ténacité et la hardiesse de Jérôme Jacob, ce fonctionnaire fédéral trifluvien, le domaine scout de Saint-Louis-de-France n'existerait pas aujourd'hui. Non seulement dans le temps, vers les années 50, Jérôme Jacob s'est-il dévoué pour vendre cette idée d'un domaine scout aux administrateurs du scoutisme diocésain mais il est allé plus loin, il a même fait les premiers achats pour ensuite revendre ses terrains sans profits, à l'organisation.

Depuis ce jour, M. Jacob qui est aujourd'hui âgé de 61 ans et qui demeure dans la paroisse Saint-François-d'Assise dans notre ville, s'est dévoué sans compter pour l'amélioration de ce domaine et pour le scoutisme en général.

Jérôme Jacob est un travailleur humble et effacé; c'est un travailleur de la première heure dans le monde du scoutisme à Trois-Rivières où il s'est dévoué dans la troupe Lafleche, dans le camp Jacques-Cartier. Il fut secrétaire et chef du secrétariat durant une trentaine d'années, président du domaine de Saint-Louis-de-France et commissaire de la branche Eclairer du diocèse.

Natif de Saint-Narcisse où ses parents étaient cultivateurs, Jérôme Jacob a appris jeune à se débrouiller et à tout faire

de ses mains. C'est pourquoi, il a tous les talents pour prendre soin des biens des scouts et pour, à l'occasion, faire les réparations qui s'imposent. Il souhaite d'ailleurs prendre bientôt sa retraite pour avoir encore plus de temps à dispenser afin de s'occuper de la jeunesse et du mouvement scout.

Récompensé de la médaille Bene Merenti en 1954, pour les innombrables services rendus à la cause du scoutisme chez-nous, Jérôme Jacob est très modeste et n'eût été de ses amis qui nous en ont fait part, il n'aurait pas mentionné cette chose au cours de l'entrevue. Un homme comme Jérôme Jacob, est absolument indispensable dans une organisation comme celle des scouts, dans le diocèse de Trois-Rivières, avec tout ce qu'il possède comme organisation, notamment le camp de Saint-Louis-de-France. Grâce à lui, bon nombre de jeunes, ont pu bénéficier des avantages de ce mouvement et en profiteront toute leur vie.

A l'occasion de la semaine scout qui débutera demain, nous sommes heureux de rendre hommage à un travailleur infatigable de la première heure, qui malgré ses 61 ans, est toujours alerte et à l'oeuvre. Nous sommes heureux de lui décerner le titre de la personnalité de la semaine et nous lui souhaitons santé et longue vie.

L'UCC veut "vendre" l'agriculture au gouvernement

Le ministre québécois de l'Agriculture, M. Normand Toupin, a succombé trop facilement aux demandes incessantes des quelque 1.500 agriculteurs québécois réunis à Québec au cours des derniers jours. Ces derniers, membres de l'Union catholique des cultivateurs, exigeaient du ministre de l'Agriculture la présentation prochaine d'une loi sur le syndicalisme agricole.

Il aura fallu de longues discussions, qui parfois ont frisé l'arrogance, avant que le ministre Toupin promette aux agriculteurs la présentation de cette fameuse loi dès la prochaine session. Du même coup, le ministre de l'Agriculture calmait la colère des agriculteurs et accordait un nouveau sursis à son gouvernement.

Cette question du syndicalisme agricole n'est pas nouvelle. Déjà, l'UCC, dirigée alors par M. Lionel Soré, avait exigé de l'ancien gouvernement québécois la présentation d'une telle loi. A ce moment, M. Jean-Jacques Bertrand avait expliqué que le projet en question serait élaboré en priorité, avec la collaboration des gens du milieu et par le comité chargé de réviser les lois agricoles.

Cette loi devait par la suite être soumise au conseil des ministres pour adoption de principe, transmise aux légistes du gouvernement pour rédaction définitive, puis devait être dépo-

sée à l'Assemblée nationale lors de la session de février 1970. Mais, rien de tout cela ne s'est produit.

Les cultivateurs pour leur part n'ont pas pour autant abandonné leurs revendications en ce domaine. Il se devait donc un jour ou l'autre qu'ils reviennent à la charge et exigent des comptes du gouvernement. C'est ainsi qu'au cours des derniers jours nous avons assisté à ce qui devrait être considéré comme étant l'épilogue du problème.

Nous avons déjà eu l'occasion d'indiquer que cette question du syndicalisme agricole est pour le moins déconcertante. Comment l'UCC peut-elle réussir à associer aussi facilement le fait que les agriculteurs sont à la fois patrons et employés. Il ne faut pas chercher de midi à quatorze heures pour comprendre que la classe agricole au Québec est en quelque sorte une classe à part des autres classes ouvrières.

Nous sommes portés à croire que l'UCC navigue bien au-delà de cette idée et que pour elle il s'agit tout simplement de "vendre" l'agriculture au gouvernement québécois. L'idée du syndicalisme agricole dans l'optique d'une agriculture étaisée est certes souhaitable. Mais dans le cas présent, on se perd quelque peu en conjectures devant l'acharnement de l'UCC à faire

accepter cette idée du syndicalisme agricole.

Il est vrai que 1.500 cultivateurs insistent auprès du gouvernement pour l'institution d'un tel régime. Mais, nous doutons fortement qu'il s'agisse de la majorité des agriculteurs québécois. Il serait donc intéressant, avant que le gouvernement s'embarque dans une telle galère, de décréter un référendum sur cette question auprès des quelque 50.000 agriculteurs du Québec. Nous pourrions, à la lumière des résultats, connaître véritablement l'opinion des cultivateurs et non seulement d'un groupe de marginaux.

Inutile d'insister sur le fait que la classe agricole n'aime pas les contraintes. Les cultivateurs, plus que quiconque, aiment être libres de choisir et c'est précisément ce libre choix qui a valu par le passé tant de succès à l'UCC.

Nous croyons que l'industrie agricole se bute actuellement à des problèmes beaucoup plus importants que cette question de syndicalisme agricole et qu'il serait de son devoir de lutter quotidiennement pour éviter que l'agriculture québécoise continue à perdre de la vitesse. Malheureusement, les dirigeants de l'UCC envisagent le problème de la mauvaise façon.

Réjean LACOMBE

votre opinion

Pierre, Jean, Jacques...

Mademoiselle Lisette Leroyer
Réalisateur de "Pierre, Jean, Jacques"
Radio-Canada
1410, rue Stanley,
Montréal, Qué.

Mademoiselle, voici nos commentaires concernant l'émission "Pierre, Jean, Jacques." Quelqu'un nous a déjà dit que Radio-Canada prenait en considération toute opinion du spectateur ou auditeur, nous prenons l'initiative de vous informer des impressions que nous habitons à la suite de cette émission.

A PIERRE, JEAN, JACQUES,
Le but de votre émission est sans aucun doute de nous divertir. Vous y réussissez grâce à votre esprit de détente, liberté de stéréotypes et grâce à un comportement d'ensemble tout à fait dégage. Vous rejoignez vos auditeurs par votre façon de vous adresser à eux comme s'ils étaient vos amis, et vous contribuez ainsi à un climat de fraternité et de détente. Permettez-nous cependant de vous communiquer nos malaises et nos espoirs face au contenu de vos émissions.

Jusqu'à quel point le message que vous apportez grandit-il l'homme? le bâtit-il? le valorise-t-il à ses propres yeux dans tout ce qu'il est? Pour employer une comparaison, disons qu'en considérant les astronautes d'Ap-

pollo XIV, nous nous sentons appelés à réaliser dans notre propre vie quelque chose de grand, à nous dépasser en quelque sorte, alors qu'en regardant votre émission, nous nous sentons attirés à réaliser notre égoïsme, à répondre à notre instinct-passion, à fuir nos responsabilités vis-à-vis ceux qui nous entourent sans trop en prendre conscience, car votre message est très bien emballé (technique, décors, etc.). Nous nous sentons dévalorisés, rabaisés, quoi! Nous avons moins de goût pour construire autour de nous dans un climat de fraternité, de justice, de paix ou l'érotisme serait au service de l'amour et non pas considéré comme fin en soi.

Pierre, Jean, Jacques, nous admirons vos talents d'humour mais nous regrettons que vous nous considériez tels que pour nous parler vous deviez employer un langage vulgaire.

Les thèmes abordés à votre émission, particulièrement, celle du 6 février où l'ironie et le ridicule à l'égard des hommes politiques étaient joints à la promotion de films par des scènes qui sans aucun doute vous plaisent beaucoup, répondent sans doute à votre auditoire qui réclame la vulgarité. Pourtant nous croyons que vos talents et votre imagination inépuisables dans le domaine de l'humour et de la détente pourraient contribuer à épanouir des milliers d'auditeurs dans ce qu'ils ont de noble si vous les considériez "plus" que vous

ne le faites habituellement, c'est-à-dire dans la totalité de leur être.

Angèle Berger
Pierrette Desrochers
Rita Larose
Louise Veillette

J'attends votre réponse...

Monsieur Jean-Paul Arsenault,
Je viens de recevoir mon Nouvelliste et j'y ai lu votre article au sujet du prisonnier évadé Frenette. Pour moi, une chose n'est pas claire et j'aimerais avoir des explications au sujet de son emploi à New York, à \$7.35 l'heure.

Quelle est donc la spécialité de ce monsieur, en électricité, pour gagner un tel salaire? Mon mari travaille aussi dans l'électricité et le plus haut salaire qu'il a gagné depuis plus de trois ans que nous sommes ici, est \$6.18 l'heure. Et à quel endroit se situe-t-il? Ici dans New York, tous les contrats ont été annulés et les ouvriers remerciés de leurs services, depuis le 16 octobre. Depuis cette date, mon mari travaille à 75 milles de notre domicile, soit dans le Connecticut.

Est-ce que le "racket" des lettres achetées à \$25 chacune, dans un certain bureau d'union, a revu le jour? On m'avait assuré que tout était parfaitement honnête, après le nettoyage des années 68 et 69.

Une autre chose, comment se serait-il fait accepter par l'immigration avec un dossier judiciaire? Nous, on a dû aller chercher les preuves à la gendarmerie royale, qu'on n'avait pas de dossier judiciaire. On a également dû passer des tests dans des hôpitaux pour prouver notre bonne santé.

J'attends votre réponse, M. Arsenault et si elle ne me satisfait pas, c'est à l'union et à l'immigration que je vais m'informer car ici, depuis la crise d'octobre, on m'a surnommé le terroriste et je n'aime pas ça. C'est pourquoi, votre article m'a mis la poudre au nez.

Colette Dumas,
Spring Hill 7R, P.K.
Hopewell Jet
N.Y. 12533

P.S. Si le chômage a augmenté en novembre et décembre 1970, c'est que beaucoup de Canadiens ont perdu leur emploi ici et sont retournés chômeur au Québec.



par Jean-Paul ARSENAULT

Réjean LACOMBE

Un amour d'aérosol

"Sors la canette de lilas maman! se lamentent les enfants qui détestent l'odeur des frites. Quatre ou cinq autres "Pssutt!" s'ajoutent à l'atmosphère de laboratoire de la maison tandis qu'à la radio, les comères Gagnon et Goudreau discutent de la pollution de l'air...

Après un long métrage à la télévision au début de l'après-midi, la vaillante mère de famille s'attaque aux fenêtres du logis. Je vous dispense du bruit que fait cette autre canette avant de redonner aux vitres leur éclat de cristal... comme c'est écrit sur le produit-miracle!

O désastre! O les nez! O Cyrano mon vieux, tu en prendrais pour ton rhume de nos jours! Le début de la soirée est pire encore. Une canette éternue dans les cheveux des filles qui s'apprêtent à sortir. Une autre assure sous les bras, un air viril, mâle, irrésistible. La même canette procure à leurs sœurs ce petit quelque chose de coquin, de féminin... une véritable boutique d'esthétique, cette canette qui "pssutte" sans s'essouffler d'une chambre à l'autre!

Pendant la soirée, seuls maintenant, les parents sont au salon. Ils reposent. Ils respirent mal, péniblement... le père décide d'allumer sa pipe! "Ah non! s'écrie la mère, tu ne vas pas encore me fumer au nez ton tabac qui sent les chaousons?" L'inévitable survient: une autre canette vient à la rescousse pour éliminer la senteur des chaousons hachés.

Dans son fauteuil préféré, le fumeur fait la cour à sa pipe. Celle-ci est rouge de plaisir! Sa femme de colère! A deux pas, la distance occupée par Fido qui agonise sur le tapis, madame tient tête à son mari...

Canette en main, elle "pssutte" méchamment en direction de son vieux qui lui, pompe sa pipe à s'en avaler les lèvres... la fumée du tabac aux chaousons épaissit l'atmosphère, la canette de sa vieille l'aromatise, lui, revient à la charge... l'atmosphère est tendue!

Un vieux principe de guerre revient à l'esprit de la mère-canette! Il faut combattre la fumée par la fumée, dit-on! Qu'à cela ne tienne, se dit-elle, et elle s'empare de son paquet de cigarette, craque une allumette et... BOUM!

C'en était trop! Tous les liquides inflammables pulvérisés dans le logis depuis le matin ont eu raison des deux. Une formidable explosion provoquée par l'allumette projette le couple à travers la fenêtre et tous deux se tordent de rire dans un banc de neige... "Depuis le temps que nous voulions sortir ensemble..."

le nouvelliste

Journal quotidien publié à Trois-Rivières par LE NOUVELLISTE (1967) Ltée
FONDE LE 30 OCTOBRE 1920 - TELEPHONE: 376-2501

ABONNEMENT PAR LA POSTE: 1 an 6 mois 3 mois 1 mois
Au Cœur du Québec
OU IL N'Y A PAS livraison par camelot 24.00 13.00 7.00 3.00
Ailleurs au Canada et aux Etats-Unis 35.00 19.00 10.00 4.00
Autres pays: 50.00 26.00 14.00 5.00

AGENCES DE PRESSE: Presse Canadienne, Agence France-Presse, Presse Associée, SERVICE DE PHOTO FACSIMILE: Presse Canadienne, Presse Associée.

La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi pour la publication de toutes dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'Agence Reuter et de toutes informations qui originent de la salle de rédaction du Nouvelliste. Tous droits de reproduction des dépêches y compris celles de notre salle de rédaction sont réservés.

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement No. 0746

entre/voisins

- Dimanche matin à compter de 10 heures, les membres de la salle d'accueil Domrémy de Victoriaville auront un déjeuner aux fêtes au lard. Le conférencier sera M.J. Léon Giguère.
- Les membres du club Richelieu de Victoriaville auront l'occasion, à leur prochain souper, d'entendre parler de l'Afrique par un de leurs confrères, le richelieu Michel Auger, qui a fait un voyage là-bas.
- C'est dimanche le 21 février, que les cours sur le maniement des armes à feu débiteront au Palais agricole situé derrière le Colisée Cardin de Sorel. Ces cours sont donnés par des spécialistes du club de tir Balle-d'Argent du Service récréatif et communautaire de Sorel. Les cours débiteront dès 8h.30 du matin, dimanche le 21 février, pour se continuer durant toute la journée.
- Le service de la récréation de Drummondville offre la possibilité d'apprendre le piano à toutes les personnes que la chose intéresse. M. Jean Martineau, pianiste attiré de l'Académie de ballet de Drummondville, dispensera des cours de piano, une fois la semaine, entre 16h. et 19h. au Centre culturel. La durée d'un cours sera de 30 à 45 minutes par élève.
- Le troisième film de l'affiche du ciné-club de Drummondville, qui sera présenté au cinéma Capitol lundi à 8 heures s'intitule: "Où êtes-vous donc?". Il est signé Gilles Groulx et met en vedette Georges Dor et Mouffe. "Où êtes-vous donc?" a été réalisé en 1969 par Gilles Groulx sur une proposition de l'ONF de faire un film sur la chanson.



C'est samedi le 20 février qu'aura lieu au Collège St-Bernard de Drummondville le 6e Carnaval des employés de la compagnie Dennison et de leurs familles. C'est ce qui a été révélé au cours d'une conférence de presse. De gauche à droite, M. Gordon Kitton, gérant du personnel, M. Jacques Poudre, vice-président, M. André Lemaire, président, M. Fernand Morrissette, gérant de l'usine, et M. Gilbert Lemire, surintendant de la production. (Photo Benoit Aubry).

- C'est ce soir au motel Le Dauphin de Drummondville qu'aura lieu l'important souper de la Chambre de Commerce, auquel participeront des délégués de plusieurs Chambres des villes avoisinantes. Le conférencier sera le ministre fédéral du Revenu, M. Herb Gray.
- Dès 8 heures ce soir, Les Grands Ballets canadiens donneront un spectacle au Centre culturel de Drummondville.
- Le congrès régional des jeunes libéraux du Québec se tiendra cet après-midi au motel Le Dauphin de Drummondville.
- Les employés de la compagnie "Dennison" de Drummondville seront en fête aujourd'hui alors qu'ils célèbrent leur carnaval annuel.
- Il y aura soirée dansante à compter de 9h. ce soir pour clôturer le septième tournoi international de hockey Midget, mis sur pied et continué, comme on le sait, par le dynamique Roger Cournoyer. Le tout se déroulera à la salle de la Légion canadienne de Drummondville.
- La Société nationale des québécois, section Drummondville, tiendra un colloque demain soir au sous-sol de l'église St-Joseph de 7h.30 à 10h.
- Le programme de lutte professionnelle qui devait avoir lieu dimanche soir dernier au Centre civique à Victoriaville et qui a été contremandé à cause de la tempête sera repris dimanche soir le 21 février. On sait que le combat principal opposera Johnny Rougeau à Tor Kamata.
- Les Filles d'Isabelle de Nicolet organisent pour mardi le 23 février un souper au restaurant Rio. De 6h. à 8h., le souper sera suivi d'une conférence donnée par M. Max Bouthillier, directeur à la Polyvalente Jean-Nicolet.
- Une dizaine de jeunes adolescents feront leur promesse chez les guides samedi (demain) au Grand Séminaire de Nicolet. Les jeunes filles sont toutes de la région nicolétaine.
- Un tournoi de bumper-poll aura lieu au pavillon des Pointes Beaudet de Victoriaville demain, samedi, à compter de midi.

Campagne des sept sections du club Jeunes du monde

VICTORIANVILLE (R.L.) — "Un jour de guerre pour la paix", voilà le thème d'une campagne que vont lancer, mercredi, le 24 février, les sept sections du club Jeunes du monde de la région des Bois-Francis.

125 jeunes de la région vont recueillir des signatures pour appuyer la demande qu'ils veulent faire au gouvernement fédéral à savoir: consacrer une partie 1-365e du budget du ministère de la Défense pour le développement international.

Les jeunes viennent des écoles secondaires de Princeville, Victoriaville, Warwick, Daventryville.

La responsable régionale de ce mouvement est soeur Gisèle Saint-Louis de Princeville.

Cette campagne entreprise en collaboration avec tous les clubs Jeunes du monde du Canada est



Le Comité de développement économique de La Tuque a tenu sa troisième assemblée publique mardi soir, à l'école Centrale de La Tuque, en présence de quelque 75 membres. Ci-dessus, de gauche à droite, le conférencier, M. Gaétan Fortin, président du conseil économique d'Alma, M. Simon Lavoie, président du conseil d'administration de la Caisse populaire, M. Jacques Gagnon, président de la Fédération des Caisses d'épargne économique du Québec à Alma, et M. Denis Desmarais, l'un des deux vice-présidents du CDE. (Photo Gilles Berthiaume)

A cause de la tempête de la semaine dernière Reprise des activités du carnaval à Pierreville

PIERREVILLE (P.M.) — La tempête de la fin de semaine dernière coïncidait malheureusement avec les festivités du carnaval de Pierreville. Malgré tout, l'assistance a été, proportionnellement, meilleure que par les années passées. Plusieurs activités qui devaient avoir lieu dimanche dernier ont dû être remises à demain.

C'est ainsi que demain verra la reprise des activités du carnaval de Pierreville, qui incidemment est organisé cette année grâce à l'initiative de la Jeune Chambre locale. De plus, tous les profits qui ont été réalisés la semaine dernière et qui le seront demain sont versés intégralement au comité des jeunes de Pierreville, qui s'occupe des loisirs des jeunes de l'endroit.

Le conseil municipal de Plessisville empruntera une somme de \$95,000

PLESSISVILLE (G.A.B.) — Un avis de motion pour un règlement d'emprunt a été donné lors de la session régulière du conseil municipal urbain de Plessisville. Ce règlement d'emprunt est au montant de \$95,000. Une tranche de \$30,000 de ce montant sera utilisée pour des travaux municipaux principalement au domaine de la voirie. L'autre partie, soit \$65,000, est pour la construction d'un garage municipal.

Ce projet de construction d'un garage municipal est décidé depuis un certain temps déjà par M. le maire Rosaire Côté et ses collègues de l'hôtel de ville. Des dispositions sont prises pour que les travaux puissent commencer aussi à bonne heure que possible au printemps. Tout l'équipement du service de l'entretien sera centralisé à cet édifice.

Cultivateur blessé dans l'incendie de sa grange

SAINT-GUILAUME (L.B.) — Un cultivateur de Saint-Guil-laume a été blessé dans l'incendie de sa grange, dans le rang 6 à Saint-Guil-laume. Il s'agit de M. Jean-Paul Lanoie qui a été hospitalisé à l'hôpital Sainte-Croix de Drummondville.

Il appert que l'incendie aurait été allumé par un tracteur de ferme, qui était remis dans la grange. C'est au moment du démarrage du véhicule qu'une étincelle aurait mis le feu à du foin.

Les dommages sont assez élevés car la grange servait de remise à plusieurs machines agricoles.

Un garçon heurté par une voiture

VICTORIANVILLE (R.L.) — Sylvain Leblanc, 12 ans, demeurant à 36 Saint-Henri à Victoriaville, a été heurté par une automobile alors qu'il traversait la rue Notre-Dame Ouest, hier midi. Le garçon courait pour aller rejoindre son autobus scolaire qui était stationné sur la rue Arthur.

L'automobile qui a heurté le garçonnet était conduite par Mlle Diane Provencher, du 25 rue Dumas à Victoriaville, également.

L'enfant a été conduit à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska par une auto-patrouille de la police. Il ne souffrait heureusement que de blessures superficielles, au front, à une joue et à un bras. Le sergent Fernand Dauphinais et l'agent Lionel Boislard se sont rendus sur les lieux.



GASTON GELINAS
président

- Garantie de fabrication à 100%
- Livraison en 3 semaines au moins
- Service de réparation rapide sur toute pièce de cheveux.

Monsieur, nous avons ce qu'il vous faut!

Un Toupet ASPASIE

A tous les prix, vous pouvez avoir l'apparence que vous voulez... Tous peuvent se l'offrir!

Nous avons en main un stock complet et nouveau de PERRUQUES ET POSTICHES POUR DAMES POUR RENDEZ-VOUS:

LES ATELIERS ASPASIE INC.
221, ST-GEORGES ST BARNABE NORD
819-264-2116



région/sud

Des cours en secourisme devraient être donnés aux membres de clubs de motoneige

NICOLET (P.M.) — "Il serait de toute nécessité que les clubs de motoneiges s'organisent afin de pouvoir donner à leurs membres les services d'un cours en secourisme. Ce service de secourisme-motoneige est de toute première importance, si l'on considère les dangers que présente ce sport nouveau au Québec." C'est l'essentiel de la conférence que donnait le commissaire régional des Ambulanciers St-Jean, M. Jules Pinard, jeudi soir. M. Pinard prenait la parole devant les membres du club Richelieu de Nicolet.

M. Pinard a déploré le fait qu'une ville de l'importance de Nicolet n'ait pas encore les services d'un corps d'Ambulanciers St-Jean, dûment constitué. Un tel service est quasi indispensable lors de rassemblement public pour assurer une protection de premiers soins et de secourisme. Il est important de pouvoir compter sur la compétence et l'initiative des ambulanciers, au moment où se produit un accident.

Le conférencier a demandé de plus aux membres Richelieu de prendre en considération cette constatation désolante et de voir si, en tant que corps de service, il ne pourrait pas apporter sa contribution à la mise sur pied d'un service ambulancier de l'Ordre de St-Jean, ici même à Nicolet.

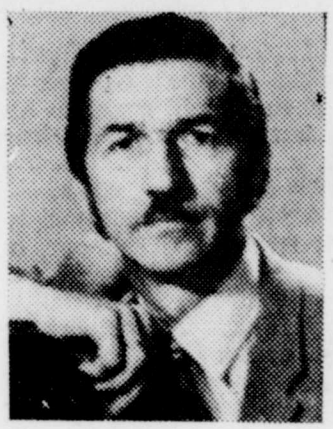
Le grand but que poursuit le nouveau commissaire régional, est la création pour la prochaine saison de motoneige, d'une escouade de secouristes-motoneigistes. L'organisation physique et matérielle s'avérerait assez simple à réaliser, mais c'est au niveau humain, au niveau des volontaires que le problème se pose. "Il n'est pourtant pas si difficile que ça de trouver des gens responsables et sérieux qui veulent vraiment oeuvrer bénévolement au sein des Ambulanciers St-Jean afin de contribuer à soulager leur entourage immédiat en cas d'accident", de poursuivre M. Pinard.

Le commissaire régional a, au cours de sa conférence, fait un bref historique du mouvement et donné les grandes lignes de l'organisation. C'est ainsi que nous avons appris que plus de 5,000 membres oeuvrent actuellement en secourisme au Québec par l'intermédiaire des Ambulanciers St-Jean. Ces personnes ont fourni en 1969 quel-

que 707,635 heures de services et ce tout à fait bénévolement.

Au chapitre des réalisations, nous avons appris qu'en plus des cours de secourisme qui se donnent de façon générale au public, les Ambulanciers St-Jean ont organisé dans la région de Nicolet des cours de secourisme pour les chauffeurs d'autobus scolaires. Il est même possible que ce service essentiel dans les autobus d'écoliers devienne obligatoire l'an prochain pour tous les chauffeurs. On prévoit aussi une législation qui obligerait les industries à qualifier des hommes en secourisme et ce pour chaque dix employés.

Tout ce travail n'a qu'un but: assurer la protection, les soins et la manière de procéder dans l'éventualité d'un accident, dans quelque domaine que ce soit. Le mouvement des Ambulanciers St-Jean, loin d'être mort, est de plus en plus vivant et n'a qu'un but: aider les gens de façon générale à le rester.



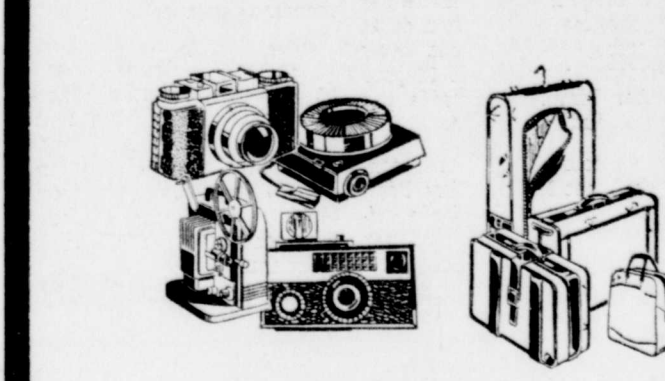
GABY DEMERS
F.P.S.
PHOTOGRAPHE ARTISTIQUE

Portraits, candides et classiques, bébés, mariage, mode, publicité, industriel.

301, ADELAIRE (coin Barthe), Sorel 743-9524

Gaby Demers remercie bien sincèrement tous ceux qui lui ont offert leurs meilleurs souhaits à l'occasion de sa récente graduation de FAMOUS PHOTOGRAPHERS SCHOOL, Westport, Conn. Merci aussi à tous les modèles, dames, demoiselles, messieurs, jeunes gens et enfants qui m'ont vraiment aidé à obtenir les résultats tant espérés. A tous et chacun qui ont contribué à mon succès, MERCI.

Ça coûte pas cher et vous êtes en affaire!



le nouvelliste

pas cher... c'est le moins qu'on puisse dire! Et si facile d'en faire la preuve. Ce meuble que vous avez en trop?... Cette voiture à vendre ou à échanger, peu importe, offrez-les, presque 50,000 fois, dans la même journée, et c'est si peu cher!

annonces classées

trois-rivières 378-6116
shawinigan 537-1801
grand'mère 538-1717

Réforme en profondeur du système électoral?

QUEBEC — C'est avec insistance, que depuis bon nombre d'années, divers groupes de pression, les SSJB, les syndicats, etc. — de même que les partis politiques, demandent au gouvernement du Québec de modifier en profondeur le système électoral qui est appliqué chez nous depuis les débuts du 19e siècle.

Certes, diverses modifications ont été apportées depuis l'entrée du Québec dans la Confédération, mais celles-ci n'étaient que parcellaires et superficielles. D'ailleurs, les dernières modifications datent de 1843, soit depuis 118 ans.

En 1965, année de la dernière réforme, le nombre de comtés était porté de 95 à 108; on permit aux jeunes de 18 ans de voter et on apporta divers amendements à la loi électorale. Pour la première fois, on introduisit à la loi un mécanisme de contrôle des dépenses électorales des candidats et des partis, de même qu'une formule de remboursement, partielle pour les candidats et les partis ayant obtenu un minimum de voix.

Le système électoral est constitué d'une foule d'éléments distincts, dont la carte électorale, le système de votation, la liste d'électeurs éligibles, le financement des dépenses électorales, ainsi que les mécanismes électoraux. Tout changement, même mineur, à un de ces éléments implique un changement à l'ensemble du "système".

Le soir du 29 avril 1970, alors qu'un des tiers partis avait vraiment été défavorisé par ce système et que le parti libéral obtenait 72 sièges avec 45,5 p.c. des suffrages exprimés, le premier ministre Robert Bourassa s'engagea à refaire au complet, durant son mandat, tout ce système dont son parti avait d'ailleurs été, dans le passé (en 1966), la victime.

En décembre dernier, une première mesure est adoptée à l'Assemblée nationale: le bill 65, visant, comme on le sait à partir de 17 comtés de la province de leur statut de "comtés protégés" reconnus auparavant par la constitution canadienne. Ces comtés, constituant, comme l'a d'ailleurs avoué M. Bourassa, "la pierre d'achoppement à toute réforme électorale".

Depuis bon nombre d'années, la plupart des hommes politiques et observateurs sont conscients que la carte électorale au Québec — et qui n'a jamais sérieusement été remodelée — est source de distorsions profondes dans le processus de représentation populaire.

Un second élément de distorsion, souvent plus profondément injustifiable que le premier, apparaît dans notre mode électoral qu'on appelle le scrutin majoritaire à un seul tour, ou système anglais.

Grâce à ce second élément de distorsion, aucun des 16 députés de la région (voir tableau), n'a obtenu une majorité absolue des voix. Qui plus est, seulement sept députés ont été élus avec plus du tiers des voix.

Les quelques constatations qui suivent sur le scrutin général du 29 avril dernier, nous font plus que jamais comprendre que l'état de la démocratie rend urgent et indispensable un changement complet, une mutation quantitative, des idées et des lois régissant le processus électoral:

— Avec un peu plus du tiers des suffrages exprimés, les

libéraux ont obtenu huit des 13 sièges, soit 50 pour cent des sièges. — Avec les deux tiers des voix, les trois partis d'opposition doivent se contenter d'un nombre égal de comtés, soit huit. — Avec guère plus de 29 pour cent des voix, les Unionistes obtiennent 5 sièges. — Avec moins de 19 pour cent des suffrages, les créditistes obtiennent trois comtés. — Avec 18 pour cent des suffrages exprimés, les péquistes n'obtiennent aucun siège.

— Enfin, à eux deux, péquistes et créditistes doivent se contenter de trois sièges avec 37 p.c. des votes, soit beaucoup plus que les libéraux, qui ont néanmoins huit sièges.

La première conclusion à laquelle arrivent tous les observateurs est que le système du scrutin majoritaire à un seul tour n'est pas fait pour le multipartisme; il est à peine juste et équitable pour une lutte électorale entre uniquement deux partis.

Sur ce point, on se souvient que l'Union nationale obtenait en 1966, une majorité parlementaire avec une minorité des voix, elle était même assez loin derrière les libéraux qui devenaient alors l'opposition officielle.

Le système actuel engendre une foule de distorsions, dont celles affectant directement le droit de la population en général à être représentée selon tous les aspects importants de sa vie sociale, économique, culturelle, etc., et non pas seulement selon l'assise géographique de cette population. Électoralement parlant, la division sur la seule base géographique de comtés ne rend plus assez compte du phénomène de l'urbanisation, puisqu'elle n'inclue qu'une représentation géographique. Cette division des circonscriptions a le plus souvent comme conséquence directe de morceler les problèmes en autant de problèmes locaux, étouffant ainsi la possibilité de prise de conscience collective sur de véritables problèmes collectifs. De plus, cette division ne fait du député que l'expression abusivement personnalisée d'une autorité politique exclusive et finale à petite échelle. Le système actuel entraîne également des distorsions affectant le droit de représentation des électeurs face à l'ensemble des députés de l'Assemblée nationale. Il n'est pourtant pas nécessaire qu'un système électoral n'entraîne que des gagnants et des perdants chez les électeurs, que "des bons et mauvais", "des bleus et des rouges", nous faisant ainsi perdre de vue une injustice aussi flagrante que celle pour laquelle de larges couches de la population (et parfois même la majorité) voient leur choix électoral — exprimé le jour de la votation — tout simplement annulé pour quatre ans, et se retrouvent représentés à l'Assemblée nationale par des députés qu'ils avaient largement écartés (voir les constatations).

Mais, soulignons, enfin que ces distorsions graves ne sont pas uniquement l'apanage du phénomène électoral "à la québécoise", mais bien au contraire un élément inhérent au système électoral à majorité simple, tel qu'appliqué dans toutes les provinces canadiennes. C'est ainsi qu'en 1966, en Alberta, les Créditistes avaient pris le pouvoir avec 56 p.c. des suffrages pour obtenir 61 des 65 sièges, soit 94 p.c. de la représentation.

Quant au troisième élément, il consiste à vouloir associer à une politique de déconcentration économique le maintien de circonscriptions rurales, à faible étendue et à faible population. On peut également y répliquer ainsi: le maintien des frontières des petites circonscriptions ne représente en aucune façon une garantie de leur relèvement économique et social. Ces comtés n'ont retiré, de leur statut électorallement privilégié, qu'un peu de patronage, mais bien peu de mesures vraiment efficaces de redressement économique et social.

Quant au quatrième élément, il s'agit de vouloir protéger les petits comtés ruraux à cause du besoin plus grand qu'on y a encore du député, c'est s'approcher à l'image du député patronageux dont les fonctions seront assumées de plus en plus par des administrations décentralisées et efficaces... C'est donc admettre et consacrer, à plus ou moins long terme, l'inutilité du député, ce dont les opposants à la réforme de la carte électorale ne semblent pas se rendre compte.

Quant au cinquième élément, il s'agit de vouloir associer à une politique de déconcentration économique le maintien de circonscriptions rurales, à faible étendue et à faible population. On peut également y répliquer ainsi: le maintien des frontières des petites circonscriptions ne représente en aucune façon une garantie de leur relèvement économique et social. Ces comtés n'ont retiré, de leur statut électorallement privilégié, qu'un peu de patronage, mais bien peu de mesures vraiment efficaces de redressement économique et social.

Quant au sixième élément, il s'agit de vouloir protéger les petits comtés ruraux à cause du besoin plus grand qu'on y a encore du député, c'est s'approcher à l'image du député patronageux dont les fonctions seront assumées de plus en plus par des administrations décentralisées et efficaces... C'est donc admettre et consacrer, à plus ou moins long terme, l'inutilité du député, ce dont les opposants à la réforme de la carte électorale ne semblent pas se rendre compte.

Quant au septième élément, il s'agit de vouloir associer à une politique de déconcentration économique le maintien de circonscriptions rurales, à faible étendue et à faible population. On peut également y répliquer ainsi: le maintien des frontières des petites circonscriptions ne représente en aucune façon une garantie de leur relèvement économique et social. Ces comtés n'ont retiré, de leur statut électorallement privilégié, qu'un peu de patronage, mais bien peu de mesures vraiment efficaces de redressement économique et social.

Quant au huitième élément, il s'agit de vouloir protéger les petits comtés ruraux à cause du besoin plus grand qu'on y a encore du député, c'est s'approcher à l'image du député patronageux dont les fonctions seront assumées de plus en plus par des administrations décentralisées et efficaces... C'est donc admettre et consacrer, à plus ou moins long terme, l'inutilité du député, ce dont les opposants à la réforme de la carte électorale ne semblent pas se rendre compte.

Quant au neuvième élément, il s'agit de vouloir associer à une politique de déconcentration économique le maintien de circonscriptions rurales, à faible étendue et à faible population. On peut également y répliquer ainsi: le maintien des frontières des petites circonscriptions ne représente en aucune façon une garantie de leur relèvement économique et social. Ces comtés n'ont retiré, de leur statut électorallement privilégié, qu'un peu de patronage, mais bien peu de mesures vraiment efficaces de redressement économique et social.

Quant au dixième élément, il s'agit de vouloir protéger les petits comtés ruraux à cause du besoin plus grand qu'on y a encore du député, c'est s'approcher à l'image du député patronageux dont les fonctions seront assumées de plus en plus par des administrations décentralisées et efficaces... C'est donc admettre et consacrer, à plus ou moins long terme, l'inutilité du député, ce dont les opposants à la réforme de la carte électorale ne semblent pas se rendre compte.

Quant au onzième élément, il s'agit de vouloir associer à une politique de déconcentration économique le maintien de circonscriptions rurales, à faible étendue et à faible population. On peut également y répliquer ainsi: le maintien des frontières des petites circonscriptions ne représente en aucune façon une garantie de leur relèvement économique et social. Ces comtés n'ont retiré, de leur statut électorallement privilégié, qu'un peu de patronage, mais bien peu de mesures vraiment efficaces de redressement économique et social.

Quant au douzième élément, il s'agit de vouloir protéger les petits comtés ruraux à cause du besoin plus grand qu'on y a encore du député, c'est s'approcher à l'image du député patronageux dont les fonctions seront assumées de plus en plus par des administrations décentralisées et efficaces... C'est donc admettre et consacrer, à plus ou moins long terme, l'inutilité du député, ce dont les opposants à la réforme de la carte électorale ne semblent pas se rendre compte.

Quant au treizième élément, il s'agit de vouloir associer à une politique de déconcentration économique le maintien de circonscriptions rurales, à faible étendue et à faible population. On peut également y répliquer ainsi: le maintien des frontières des petites circonscriptions ne représente en aucune façon une garantie de leur relèvement économique et social. Ces comtés n'ont retiré, de leur statut électorallement privilégié, qu'un peu de patronage, mais bien peu de mesures vraiment efficaces de redressement économique et social.

Quant au quatorzième élément, il s'agit de vouloir protéger les petits comtés ruraux à cause du besoin plus grand qu'on y a encore du député, c'est s'approcher à l'image du député patronageux dont les fonctions seront assumées de plus en plus par des administrations décentralisées et efficaces... C'est donc admettre et consacrer, à plus ou moins long terme, l'inutilité du député, ce dont les opposants à la réforme de la carte électorale ne semblent pas se rendre compte.

Quant au quinzième élément, il s'agit de vouloir associer à une politique de déconcentration économique le maintien de circonscriptions rurales, à faible étendue et à faible population. On peut également y répliquer ainsi: le maintien des frontières des petites circonscriptions ne représente en aucune façon une garantie de leur relèvement économique et social. Ces comtés n'ont retiré, de leur statut électorallement privilégié, qu'un peu de patronage, mais bien peu de mesures vraiment efficaces de redressement économique et social.

Quant au seizième élément, il s'agit de vouloir protéger les petits comtés ruraux à cause du besoin plus grand qu'on y a encore du député, c'est s'approcher à l'image du député patronageux dont les fonctions seront assumées de plus en plus par des administrations décentralisées et efficaces... C'est donc admettre et consacrer, à plus ou moins long terme, l'inutilité du député, ce dont les opposants à la réforme de la carte électorale ne semblent pas se rendre compte.

Quant au dix-septième élément, il s'agit de vouloir associer à une politique de déconcentration économique le maintien de circonscriptions rurales, à faible étendue et à faible population. On peut également y répliquer ainsi: le maintien des frontières des petites circonscriptions ne représente en aucune façon une garantie de leur relèvement économique et social. Ces comtés n'ont retiré, de leur statut électorallement privilégié, qu'un peu de patronage, mais bien peu de mesures vraiment efficaces de redressement économique et social.

Quant au dix-huitième élément, il s'agit de vouloir protéger les petits comtés ruraux à cause du besoin plus grand qu'on y a encore du député, c'est s'approcher à l'image du député patronageux dont les fonctions seront assumées de plus en plus par des administrations décentralisées et efficaces... C'est donc admettre et consacrer, à plus ou moins long terme, l'inutilité du député, ce dont les opposants à la réforme de la carte électorale ne semblent pas se rendre compte.

Quant au dix-neuvième élément, il s'agit de vouloir associer à une politique de déconcentration économique le maintien de circonscriptions rurales, à faible étendue et à faible population. On peut également y répliquer ainsi: le maintien des frontières des petites circonscriptions ne représente en aucune façon une garantie de leur relèvement économique et social. Ces comtés n'ont retiré, de leur statut électorallement privilégié, qu'un peu de patronage, mais bien peu de mesures vraiment efficaces de redressement économique et social.

Quant au vingtième élément, il s'agit de vouloir protéger les petits comtés ruraux à cause du besoin plus grand qu'on y a encore du député, c'est s'approcher à l'image du député patronageux dont les fonctions seront assumées de plus en plus par des administrations décentralisées et efficaces... C'est donc admettre et consacrer, à plus ou moins long terme, l'inutilité du député, ce dont les opposants à la réforme de la carte électorale ne semblent pas se rendre compte.

Quant au vingt-et-unième élément, il s'agit de vouloir associer à une politique de déconcentration économique le maintien de circonscriptions rurales, à faible étendue et à faible population. On peut également y répliquer ainsi: le maintien des frontières des petites circonscriptions ne représente en aucune façon une garantie de leur relèvement économique et social. Ces comtés n'ont retiré, de leur statut électorallement privilégié, qu'un peu de patronage, mais bien peu de mesures vraiment efficaces de redressement économique et social.

Quant au vingt-deuxième élément, il s'agit de vouloir protéger les petits comtés ruraux à cause du besoin plus grand qu'on y a encore du député, c'est s'approcher à l'image du député patronageux dont les fonctions seront assumées de plus en plus par des administrations décentralisées et efficaces... C'est donc admettre et consacrer, à plus ou moins long terme, l'inutilité du député, ce dont les opposants à la réforme de la carte électorale ne semblent pas se rendre compte.

Quant au vingt-troisième élément, il s'agit de vouloir associer à une politique de déconcentration économique le maintien de circonscriptions rurales, à faible étendue et à faible population. On peut également y répliquer ainsi: le maintien des frontières des petites circonscriptions ne représente en aucune façon une garantie de leur relèvement économique et social. Ces comtés n'ont retiré, de leur statut électorallement privilégié, qu'un peu de patronage, mais bien peu de mesures vraiment efficaces de redressement économique et social.

Quant au vingt-quatrième élément, il s'agit de vouloir protéger les petits comtés ruraux à cause du besoin plus grand qu'on y a encore du député, c'est s'approcher à l'image du député patronageux dont les fonctions seront assumées de plus en plus par des administrations décentralisées et efficaces... C'est donc admettre et consacrer, à plus ou moins long terme, l'inutilité du député, ce dont les opposants à la réforme de la carte électorale ne semblent pas se rendre compte.

Quant au vingt-cinquième élément, il s'agit de vouloir associer à une politique de déconcentration économique le maintien de circonscriptions rurales, à faible étendue et à faible population. On peut également y répliquer ainsi: le maintien des frontières des petites circonscriptions ne représente en aucune façon une garantie de leur relèvement économique et social. Ces comtés n'ont retiré, de leur statut électorallement privilégié, qu'un peu de patronage, mais bien peu de mesures vraiment efficaces de redressement économique et social.

Tableau des résultats de l'élection du 29 avril dans la région

COMTES	TOTAL	LIBÉRAUX	PÉQUISTES	CREDITISTES	UNIONISTES	MAJORITE ABSOLUE	ELUS AVBC 1/3
Arthabaska	30,515	x8715(1)	3,852	8,452	5,983	X(2)	X
Berthier	16,750	5,223	2,866	807	x5,387	X	X
Champlain	32,854	x9,334	5,403	6,693	6,800	X	X
Drummond	38,539	x13,269	6,888	7,849	5,032	X	0
Joliette	30,993	x10,929	7,376	1,107	7,694	X	0
Laviolette	29,209	x6,974	5,365	6,677	5,390	X	X
Lotbinière	15,590	4,454	504	x4,823	3,678	X	X
Maskinongé	13,360	3,814	757	2,190	x5,113	X	0
Mégantic	33,674	6,954	5,626	x8,201	7,700	X	X
Montcalm	12,793	4,612	1,372	- - -	x4,950	X	0
Nicolet	18,564	5,561	1,764	1,505	x7,380	X	0
Portneuf	35,150	7,981	3,681	x11,086	6,315	X	X
Richelieu	32,736	x12,047	5,866	947	9,819	X	X0
St-Maurice	38,085	7,857	7876	4,625	x11,921	X	X
Trois-Rivières	40,554	x12,899	6,995	3,778	8,706	X	X
Yamaska	9,488	x3,826	558	438	3,330	X	0
Total:	428,854	124,459	66,649	69,178	100,407	Aucun	7

Sources: Rapport préliminaire corrigé, Président général des élections du Québec.

Différents modes de scrutin

Les modes de scrutin utilisés à travers le monde peuvent être ramenés à trois catégories générales: le scrutin uninominal à majorité simple et à un seul tour; le scrutin uninominal à majorité simple et à deux tours; et le scrutin par représentation proportionnelle.

1) Le scrutin uninominal à majorité simple et à un seul tour: Ce système, inventé par les Britanniques est souvent appelé le scrutin anglais. Il est en usage au Royaume-Uni, dans la plupart des pays du Commonwealth britannique, généralement aux Etats-Unis (avec un régime spécial pour la présidence), et enfin au Canada et dans toutes les provinces.

2) Le scrutin uninominal à majorité simple et à deux tours de scrutin: Ce système qui est essentiellement le même que le précédent, sauf qu'il s'y ajoute un correctif de façon à favoriser des majorités plus grandes, est utilisé en France depuis 1958. C'est également le système utilisé en URSS et dans la majorité des pays communistes et socialistes, même si, dans ces pays, l'existence d'un parti unique change la signification du système lui-même.

3) Le scrutin par représentation proportionnelle: Né en Europe au 19e siècle en grande partie par réaction contre l'arbitraire du premier système, il s'applique présentement dans des variations nombreuses dans les pays comme la Belgique, l'Italie, la Suède, la Norvège, le Danemark, la Hollande et l'Australie (pour les élections au Sénat).

Le correctif apporté au premier système est que le citoyen vote deux fois, avec un intervalle en général d'une semaine. Le candidat qui obtient la majorité absolue des voix au premier tour est immédiatement élu. Si tel n'est pas le cas, il y a un second tour avec possibilité de désistement de candidats.

AVANTAGES: — Il favorise normalement le bipartisme et assure le maximum de stabilité en accordant automatiquement la majorité des sièges à l'un des deux partis; — Il permet aux électeurs de connaître facilement les candidats en présence; — Il ramène au moins une partie essentielle de l'affrontement électoral au niveau de la circonscription, et permet à l'électeur de situer son choix à la lumière de problèmes locaux.

DESAVANTAGES: — En présence de plus de deux partis, il favorise de nombreuses distorsions en donnant des victoires aux candidats, partis et parfois même aux gouvernements qui en réalité représentent des minorités et non une majorité.

— En faisant s'opposer des candidats au niveau d'un comté avec la perspective d'un seul

gagnant, il favorise les affrontements de personnalités au détriment de choix politiques d'importance, de programmes politiques des partis.

— En morcelant le territoire en comtés, il morcelle également les choix politiques et étouffe la possibilité d'en arriver à des choix collectifs.

— Le correctif apporté au premier système est que le citoyen vote deux fois, avec un intervalle en général d'une semaine. Le candidat qui obtient la majorité absolue des voix au premier tour est immédiatement élu. Si tel n'est pas le cas, il y a un second tour avec possibilité de désistement de candidats.

— Outre ceux mentionnés au premier mode, il y a la possibilité, pour l'électeur, au second tour, de s'inspirer dans son choix de l'espèce de sondage que constitue le premier tour: — la possibilité pour les partis qui ont une commune appartenance au niveau des programmes ou de l'idéologie, de faire front commun au second tour; — la possibilité, enfin, qu'au 2ème tour, après le désistement de candidats, l'affrontement se fasse entre seulement deux candidats.

DESAVANTAGES: — Outre ceux mentionnés dans le premier cas, la porte est ouverte aux partis ou groupements sans base sérieuse qui participent au premier tour d'avantage pour obtenir un pouvoir de marchandage que pour réel.

— La technique Belge est la suivante: 1) On divise le total des suffrages selon les partis par 1, 2, 3, 4. Nous obtenons:

DIVISION PARTI A PARTIE B PARTI C PARTI D
par 1 20.000 15.000 10.000 5.000
par 2 10.000 7.500 5.000 2.500
par 3 6.666 5.000 3.333 1.666
par 4 5.000 3.750 2.500 1.250

2) Ces quotients sont disposés par ordre décroissant, autant de fois qu'il y a de sièges à pourvoir (selon l'exemple, il s'agit

de cinq: 20.000; 15.000; 10.000; 10.000; 7.500; ce dernier chiffre de l'opération (ici 7.500) est nommé "chiffre diviseur".

3) Il s'agit par la suite de diviser le nombre de voix obtenues par chacun des partis par ce chiffre diviseur, afin d'obtenir le nombre de sièges pour chaque parti:

Parti A: 20.000 divisé par 7.500 donne 2 sièges; parti B: 15.000 divisé par 7.500 donne 2 sièges; parti C: 10.000 divisé par 7.500 donne 1 siège; parti D: 5.000 divisé par 7.500 donne aucun siège.

AVANTAGES: — Assure un maximum de représentativité en permettant à tous les courants qui dépassent un seuil minimal d'être représentés; — élimine complètement les distorsions majeures et les fausses majorités chez les députés, les partis et les gouvernements; — à cause des circonscriptions vastes et de la possibilité de choisir à la fois "les meilleurs hommes" et "le meilleur parti", ce système tend à éliminer les seigneurs féodaux locaux, à élargir le débat politique au niveau de problèmes plus vastes que les intérêts particuliers et, en fin, à permettre plus facilement des options collectives.

DESAVANTAGES: — En encourageant tous les groupements susceptibles d'obtenir une représentation, mais dans l'impossibilité de songer même à former une majorité, le système tend à multiplier les partis politiques et ainsi réduire les possibilités pour l'un d'entre eux de former un gouvernement majoritaire; — La multiplicité des partis, s'il y a lieu, risque de placer le citoyen devant un large choix idéologique qui, finalement, le prive de pouvoir faire un choix politique précis, concret;

— ce système a également la réputation d'enregistrer des mouvements d'opinions trop rapidement avant qu'ils n'aient sérieusement pris racine.

Carte électorale antidémocratique

A la suite de l'urbanisation accélérée du Québec depuis les années 1940, et de l'explosion démographique de la banlieue de Montréal, la carte électorale du Québec ne répond plus du tout à un minimum d'exigences démocratiques.

On comprend jusqu'à quel point la carte électorale actuelle est désuète, anti-démocratique et contraire au principe de l'égalité des électeurs en constatant que le vote d'un électeur du comté de Terrebonne est 11 fois moins déterminant que celui d'un électeur des Iles-de-la-Madeleine, 9 fois moins déterminant que celui d'un électeur de Brôme, 8 fois moins que celui de Yamaska, de Huntingdon ou Wolfe et 6 fois moins qu'un électeur de Montcalm.

En fait, le nombre total des électeurs des huit circonscriptions électorales — Iles-de-la-

urbains, en particulier à Montréal et à Québec, s'est effectuée au compte-gouttes, avec des décennies de retard sur les déplacements de population.

Objections

Les objections à une réforme en profondeur de la carte électorale, alors que l'écart entre les diverses circonscriptions serait réduit au minimum, peuvent être regroupées en trois arguments principaux: la nécessité de ne pas créer de circonscriptions trop grandes, la nécessité de tenir compte du rôle différent du député rural, et enfin, la nécessité de favoriser le développement des régions rurales.

Au premier argument, on pourrait répondre que certaines circonscriptions électorales, malgré leur faible densité de population, devraient être main-

tenues dans leurs limites actuelles en raison de l'étendue considérable de leur territoire.

Cet argument est surtout fondé sur l'éloignement, les distances à parcourir et les difficultés de communication qui rendent plus difficiles à la fois les campagnes électorales des candidats et les tournées des députés élus.

L'à-propos de cet argument est bien reconnu dans le cas de certains comtés, tels les Iles-de-la-Madeleine, complètement isolées du reste de la province, situées encore plus près de l'île du Cap Breton que de la Gaspésie, et les comtés de Duplessis, Saguenay, Abitibi-Est et Témiscamingue, qui, ensemble, couvrent près de la moitié du territoire du Québec.

Cependant, cet argument ne tient plus, lorsqu'on veut justifier le maintien de circonscriptions électorales telles que Brôme, Yamaska, Huntingdon, Wolfe, Ierville, Bagot, Montcalm, Maskinongé, etc.

D'ailleurs, il existe sans doute d'autres remèdes que la prolifération de petits comtés pour régler ces problèmes de distances et de manque de communication des circonscriptions plus grandes, tels le remboursement plus considérable des dépenses électorales, et l'octroi de sommes suffisantes par le gouvernement pour maintenir un plus grand nombre de "bureaux du député" dans ces vastes comtés.

Quant au deuxième argument, qui concerne le rôle différent du député rural, et selon lequel il doit faire une sorte de "service social" plutôt que de légiférer, le politologue Vincent Lemieux, y répond ainsi:

"Vouloir protéger les petits comtés ruraux à cause du besoin plus grand qu'on y a encore du député, c'est s'approcher à l'image du député patronageux dont les fonctions seront assumées de plus en plus par des administrations décentralisées et efficaces... C'est donc admettre et consacrer, à plus ou moins long terme, l'inutilité du député, ce dont les opposants à la réforme de la carte électorale ne semblent pas se rendre compte."

Quant au troisième argument, il consiste à vouloir associer à une politique de déconcentration économique le maintien de circonscriptions rurales, à faible étendue et à faible population. On peut également y répliquer ainsi: le maintien des frontières des petites circonscriptions ne représente en aucune façon une garantie de leur relèvement économique et social. Ces comtés n'ont retiré, de leur statut électorallement privilégié, qu'un peu de patronage, mais bien peu de mesures vraiment efficaces de redressement économique et social.

De plus, un effort en faveur de l'homogénéité sociale et économique devrait être fait dans toute tentative de réforme. Il faudrait éviter que des quartiers défavorisés soient englobés dans une mer de contentement, brimant ainsi le droit de représentation de certains groupes, de certaines couches sociales.

On devrait également, surtout dans la métropole et les Cantons de l'Est, respecter le principe de l'homogénéité linguistique, afin que des groupes anglophones de moyenne importance ne soient pas perdus dans une mer francophone et vice versa, et ainsi, ne pas pouvoir être représentés adéquatement. Il ne s'agit pas de créer des ghettos, mais plutôt permettre aux deux groupes culturels d'être représentés adéquatement, par des députés qui s'associent à leurs intérêts et reflètent leurs préoccupations.

Enfin, un dernier principe qu'un découpage de la carte électorale devrait respecter, est celui de l'homogénéité territoriale. D'après ce principe, le découpage devrait suivre le plus possible les grands axes économiques et les barrières naturelles (tels le Lac Memphrémagog, entre les comtés de Brôme et de Missisquoi) et n'unir que des territoires déjà économiquement et géographiquement apparentés. Ceci présuppose que l'on porte une attention toute spéciale aux axes routiers, aux zones de rayonnement des journaux et autres médias, etc.

Mais il n'existe aucune formule magique pour la réforme de la carte électorale du Québec; il faut que chaque comté, sauf quelques exceptions, ait une population électorale comparable et il faut éliminer tous les écarts qui existent présentement.

Cette solution, cependant, implique un remaniement d'a peu près toutes les circonscriptions électorales, comporte évidemment un inconvénient, celui d'obliger la plupart des députés sortants et toutes les associations politiques de comté à se "relocaliser".

Cet inconvénient, purement politique, l'emportera-t-il sur l'objectif démocratique? On ver-

ra.

Une forte population rend plus difficile l'instauration de ces pe-

Textes: Jean-Pierre Gagnon

Madéleine, Brôme, Yamaska, Wolfe, Huntingdon, Témiscamingue, Ierville et Pontiac, n'atteint même pas la population totale du comté de Terrebonne et dépasse à peine celle de Sherbrooke.

Lors de la dernière élection générale, en avril 1970, le nombre moyen d'électeurs par circonscription s'établissait à 32.212. Si on examine la population électorale des 108 comtés du Québec, on constate que 11 circonscriptions seulement ont, avec la moyenne provinciale, un écart de 5 pour cent ou moins, 9 ont un écart de 5 à 10 pour cent, 8, un écart de 10 à 15 pour cent, et 15 ont un écart de 15 à 25 pour cent.

Par conséquent, si, hypothétiquement, on considérait un écart de 25 pour cent comme le seuil maximum toléré, seulement 43 des 108 comtés seraient jugés acceptables. Les 65 autres seraient ou bien sous-peuplés, ou bien sur-peuplés.

Ces distorsions intolérables, comme tous le constateront, faussent totalement la représentation démocratique et le travail parlementaire. Le Parti Québécois soutient même que c'est à cause de la sous-représentation de la population urbaine que des problèmes aussi importants que la pollution, le transport en commun et la corruption municipale, ne sont pas solutionnés.

Cette sur-représentation démesurée et antidémocratique des

Les activités dans notre région en fin de semaine

Volley-ball

Samedi: tournoi à l'école Polyvalente Provencher de Nicolet.

Athlétisme

Samedi: Cegep de la rue De Courval: Compétition d'athlétisme à l'échelon provincial, de 10h. à 3h.

Basketball

Samedi: Loyola vs UQTR gymnase du Grand Séminaire.

Carnaval

Aujourd'hui et demain plusieurs manifestations sont prévues au programme du carnaval de St-Léonard.

Comté de Maskinongé

8h.: Shawinigan: St-Alexis vs St-Paulin.

10h.: Shawinigan: St-Elie et Yamachiche, joute décisive.

Au Centre Culturel: 7h. Grand Gala du sport. Hommage à nos collaborateurs.

Courtoisie de la

MAISON DES JOUETS

1386, St-Olivier Tél.: 375-4123

STATIONNEMENT GRATUIT
A L'ARRIERE DU MAGASIN

ENTREE DU STATIONNEMENT RUE DES FORGES

Dimanche

Centre Marcotte: 2h. St-Paulin vs St-Alexis; 4h.: Charette contre le gagnant de St-Elie Yamachiche.

Junior "B"

2h.30: Victoriaville vs Les Barons du Cap-de-la-Madeleine.

Junior "A"

2h.30: Rosemont vs Sorel.

7h.30: Québec vs Trois-Rivières

Comté de Champlain

2h.15: Finale de la ligue: Baie de Shawinigan vs St-Séverin (série 1-0) pour la Baie de Shawinigan.

Ligue Centrale A Nicolet

7h.30: Aston vs Ste-Monique

8h.45: St-Léonard vs St-Eulalie 1-0 St-Léonard.

Circuit Juvénile

1h.: Nicolet vs St-Léonard

2h.40: Baieville vs Deschailons

4h.30: Pierreville vs Bécancour

Louiseville

Courses de raquettes organisée par Pierre Rivard, le départ est prévu pour midi et l'arrivée vers les 2h.

Tournoi de ballon sur glace à la Seinguerie de Grand Pré. Le tout a débuté jeudi pour se terminer dimanche soir.

11h.: En face du club Nautique, slalom sur glace par le club de Louiseville.

2h.: Slalom sur glace au parc Pix XII de Trois-Rivières par le CAM.

Ski

Dimanche: St-Gérard: Tests pour les jeunes de l'école de neige à 10h.

A La Tuque: Compétition de la zone de la vallée du St-Maurice.

A Mont-Carmel: 11h.: Course Molstar pour tous les amateurs (adultes) de la Mauricie.

Mont-Carmel

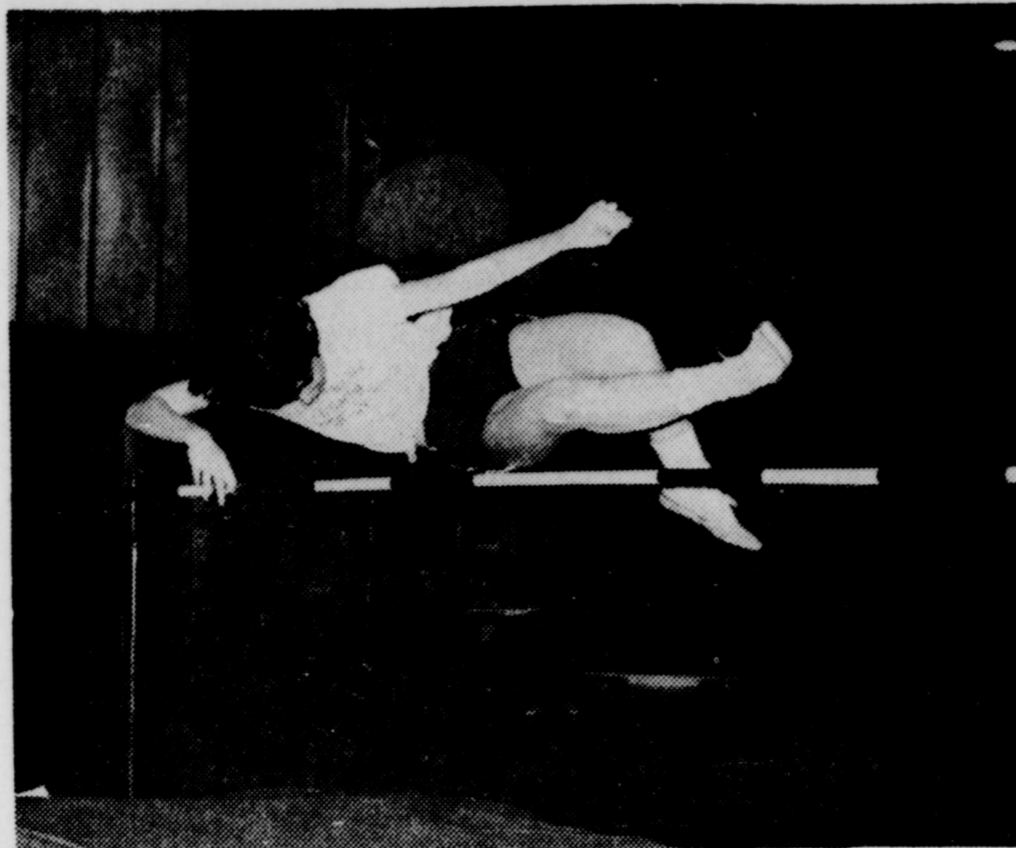
Mont-Carmel a prévu plusieurs activités dans les cadres de son carnaval. Un souper terminera cette fin de semaine de joie. Les invités pour ce souper seront Fernand Bédard, président des Aigles, Jean-Marc Paradis, baseball mineur, et Claude Mongrain, Shawinigan

journaliste. Le souper est prévu pour 6h.

Dans les cadres du Mardi-gras tournoi de ballon sur glace à la patinoire St-Marc. Du hockey est aussi au programme au même endroit dimanche.

Carling

Le bonspiel Lady Gilmour sera en marche dans les clubs de Shawinigan, Shawinigan-Sud et Grand-Mère.



Une compétition d'athlétisme est prévue aujourd'hui au Cegep de Trois-Rivières pour la Coupe d'Hiver 71. Une scène comme nous voyons sur cette photo se répétera plusieurs fois aujourd'hui. (Photo Roland Lemire).



St-Léonard sera en liesse au cours de la prochaine semaine alors qu'un grand carnaval est en marche. Aujourd'hui des compétitions pour jeunes et moins jeunes comme pour les adultes sont au programme. Des courses telles que celle qui est représentée sur la photo ci-dessus sont au programme. (Photo Roland Lemire).



Le ballon sur glace jouit d'une forte popularité sur le plan provincial. Une scène comme nous voyons sur cette photo se déroulera à plusieurs endroits notamment au tournoi de Joliette et Louiseville. (Photo Roland Lemire).

Dans la ligue Senior Inter-Cité

Les Mousses de Joliette auront une organisation de premier plan

JOLIETTE (P.G.) — La direction des Mousses de Joliette qui fera partie de la ligue de baseball inter-cités senior l'été prochain ne ménagera pas ses efforts afin de doter la cité de Joliette d'une équipe représentative. A sa première année d'opération la direction a prévu une clinique qui débutera bientôt afin de donner la chance aux jeunes joueurs de se faire valoir et de possiblement faire le saut avec cette équipe senior qui lui revient.

Il semble assuré que l'aide aux nouveaux Mousses fusera de toute part et que ce club connaîtra une saison du tonnerre, ce qui permettra de replacer le baseball sur le piédestal qui lui revient.

Des clubs juniors seront formés afin d'assurer la relève au club majeur et ce dernier verra également à l'organisation complète de ce circuit.

Avec le dynamisme que fait preuve le bureau de direction et principalement son directeur-général, il ne fait aucun doute que le club des Mousses est attendu avec anxiété par les amateurs de baseball de Joliette et de la région.

Un tournoi de pétanque

TROIS-RIVIERES (CM) — L'Association de pétanque de la Mauricie a prévu pour demain après-midi, un tournoi au club des archers situé sur le Blvd St-Jean. Cette compétition devra cependant comprendre une femme et deux hommes. Tous les intéressés pourront s'inscrire entre midi et 1h.30 (samedi) puis suivra le premier départ. Une bourse de \$25.00 plus la mise serviront de cadeaux.

A une question lui demandant qu'elle était l'apport de la cité à leur organisation le Père Livernoche répondit que comme dans tous les coins de la province les cités devaient voir à fournir les

sport / sud

Dans la ligue Centrale des Bois Francs

Le Monaco de St-Léonard prend une avance dans sa série

par Régis LAJOIE

NICOLET — Le Monaco de St-Léonard a pris l'avance 1 à 0 dans la série semi-finale "A" de la ligue Centrale des Bois-Francs en triomphant difficilement du Ste-Eulalie par le pointage de 4 à 3.

C'est le champion compteur du circuit, Robert Bergeron, qui a assuré cette précieuse victoire aux hommes de Fernand Dionne, brisant une égalité de 3 à 3

dans le match où l'accent était sur l'offensive. Bergeron enfilait son deuxième but de la rencontre, tandis que les autres compteurs des champions étaient André Morissette et Camille Boisclair. Le champion compteur du circuit Germain Pélipin a récolté deux passes pour ainsi prendre part aux quatre buts de son équipe.

Rosaire Guay, M. Houle et Jocelyn Veilleux ont compté pour

Ste-Eulalie qui a présenté une opposition vive au St-Léonard.

La partie a été disputée à vive allure et fut dénuée de rudesse. Les deux cerbères ont repoussé plusieurs lancers difficiles pour contenir les attaques ennemies. Jean-Yves Maheu a brillé, tout comme son opposant, Claude Courchesne.

Du 19 au 26 février

Hockey mineur et ballon sur glace au Carnaval d'hiver de St-Léonard

ST-LEONARD D'ASTON (R.L.) — La population de St-Léonard d'Aston, dans le comté de Nicolet, sera en liesse au cours des prochains jours alors que se déroulera le Carnaval d'hiver de l'endroit, du 19 au 26 février.

Plusieurs manifestations sportives sont inscrites au programme de cette période de festivités.

La patinoire locale sera le théâtre de plusieurs événements importants où jeunes et moins jeunes pourront prendre leurs ébats tout au long de cette semaine réservée uniquement à cette période de réjouissances.

Ainsi, cet après-midi, à 1h.30, deux équipes du hockey mineur de l'endroit s'affronteront dans un match amical. Le Midget croquera le fer avec le Juvénile. D'autres activités sportives sur la patinoire sont prévues pour samedi après-midi et dimanche.

Lundi, le 22 février, une partie de hockey qui revêt un caractère spécial aura lieu à 8h. p.m., alors que les jeunes disputeront la victoire aux vieux, où

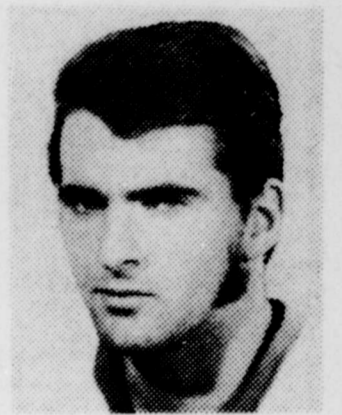
la jeunesse et la rapidité se mesurera à l'expérience et à la finesse.

La grande finale de ballon sur glace sera présentée, mardi soir, à 7h.30.

La soirée de mercredi sera réservée au hockey mineur et trois rencontres sont prévues à compter de 6h.30. Dans la catégorie Pee-Wee, les Bruins disputeront la victoire aux Canadiens et les Rangers se mesureront aux Black Hawks. Finalement, à 8h.30, chez les Bantam, les Bouffons rencontreront les Banana Split.

La soirée de jeudi sera consacrée à la gent féminine. Dès 7h.30, une partie de ballon sur glace opposant St-Wenceslas à St-Léonard, prendra place. Cette activité promet beaucoup d'action et devrait susciter un vif intérêt.

Le Carnaval d'hiver de St-Léonard, qui a été reporté d'une semaine à cause de la tempête, prendra fin vendredi soir prochain, le 26 février, avec le couronnement de la reine, à l'école centrale.



Rosaire Guay

Les séries de fin de saison reprendront dimanche soir alors que deux parties seront présentées au Centre Sportif de Nicolet.

Dans la première rencontre, Aston affrontera Ste-Monique dans la première rencontre de la série "B", à 7h.30. Cette première partie sera suivie de la deuxième rencontre entre St-Léonard et Ste-Eulalie.

SKI MONT GEORGES Inc

(Baie Shawinigan)

SAMEDI et DIMANCHE ON SKIE à

1/2 PRIX qu'ailleurs

JUNIOR \$150

ADULTES \$200

A.M. ou P.M.

JOURNEE COMPLETE

50¢ EN PLUS

1a ou l'on SKIE pour plus que son argent,

les conditions de SKI

étant à leurs meilleures.

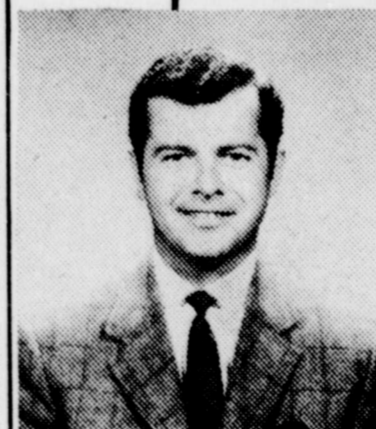
Mont-Georges est maintenant

OUVERT TOUS LES SOIRS

de 7h.00 p.m. à 10h.00 p.m.

sauf les dimanche et lundi

VOLVO VOITURES ECONOMIQUES ET DURABLES



PAUL COSSETTE
représentant



144S

VOLVO '71

FRIGON & FRERES INC.

LAURENT FRIGON, vice-président - GILLES FRIGON, gérant de service PAUL COSSETTE, représentant

2 SUCCURSALES pour mieux vous servir.



3851, BOUL ROYAL
TROIS-RIVIERES
375-1611

154, EST BOUL
LOUISEVILLE
228-9001



Dépositaire autorisé SKI-BEC

OUVERT CE SOIR JUSQU'À 5h.00

Ayez CONFIANCE en votre RAPPORT D'IMPÔT

Faites valoir vos droits en matière d'impôt. Confiez à Block le soin d'obtenir pour vous toutes les déductions autorisées et de tirer parti de tous les dégrèvements possibles. Notre service est rapide, pratique et notre tarif est très raisonnable. Et nous sommes sûrs de nous!



\$5 Déclarations complètes
LIFE et plus

GARANTIE
Nous garantissons le rapport précis de toute déclaration d'impôt. Si nous commettons toute erreur qui vous occasionne une amende ou de l'intérêt, nous acquitterons ceux-ci.

H&R BLOCK LTEE

Les plus grands spécialistes de l'impôt au Canada avec plus de 300 succursales au pays

573, ST-GEORGES TROIS-RIVIERES 47, FUSEY CAP-DE-LA-MADELEINE

Sur semaine: 9h.00 a.m. à 9h.00 p.m. - Sam.: 9h.00 a.m. à 5h.00 p.m.

TEL.: 378-4474

Sans rendez-vous

le monde des affaires

bourse de montréal

Titres	Ventes	Hauts	Bas	Ferm	Ch'ge
Albirol	13813	57 1/2	7 1/2	7 1/2	+1 1/2
Alta Gas	1740	54 1/2	47 1/2	47 1/2	+1 1/2
Alcan	3593	52 1/2	23 1/2	23 1/2	+1 1/2
Alpoma	511	167 1/2	14 1/2	14 1/2	+1 1/2

CARRIÈRES et PROFESSIONS

Gérant des Services Marketing

LE DEFI: Cette position offre l'occasion de se joindre à un important manufacturier de la région.

Se rapportant au Gérant des Ventes, le candidat choisi aura la responsabilité de planifier, diriger, contrôler, administrer et coordonner les programmes de Recherches Marketing, publicité, emballage, promotions des ventes et merchandising.

LE CANDIDAT:

Bilingue. Il possède une solide expérience des services marketing ainsi que du développement et de l'introduction de nouveaux produits.

Il possède beaucoup d'entregent et saura s'intégrer effectivement à l'équipe déjà en place en gagnant leur respect et coopération.

Il possède un diplôme universitaire, Excellent salaire avec bénéfices marginaux. Faire parvenir curriculum vitae à:

**C. P. 668, dépt 2540
Trois-Rivières, P.Q.**

Titres	Ventes	Hauts	Bas	Ferm	Ch'ge
Albirol	13813	57 1/2	7 1/2	7 1/2	+1 1/2
Alta Gas	1740	54 1/2	47 1/2	47 1/2	+1 1/2
Alcan	3593	52 1/2	23 1/2	23 1/2	+1 1/2
Alpoma	511	167 1/2	14 1/2	14 1/2	+1 1/2

bourse de toronto

Titres	Ventes	Hauts	Bas	Ferm	Ch'ge
Albirol	13813	57 1/2	7 1/2	7 1/2	+1 1/2
Alta Gas	1740	54 1/2	47 1/2	47 1/2	+1 1/2
Alcan	3593	52 1/2	23 1/2	23 1/2	+1 1/2
Alpoma	511	167 1/2	14 1/2	14 1/2	+1 1/2

bourse canadienne

Titres	Ventes	Hauts	Bas	Ferm	Ch'ge
Albirol	13813	57 1/2	7 1/2	7 1/2	+1 1/2
Alta Gas	1740	54 1/2	47 1/2	47 1/2	+1 1/2
Alcan	3593	52 1/2	23 1/2	23 1/2	+1 1/2
Alpoma	511	167 1/2	14 1/2	14 1/2	+1 1/2

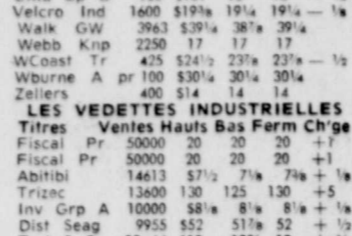
INDUSTRIELLES

Titres	Ventes	Hauts	Bas	Ferm	Ch'ge
Albirol	13813	57 1/2	7 1/2	7 1/2	+1 1/2
Alta Gas	1740	54 1/2	47 1/2	47 1/2	+1 1/2
Alcan	3593	52 1/2	23 1/2	23 1/2	+1 1/2
Alpoma	511	167 1/2	14 1/2	14 1/2	+1 1/2

MINES ET PETROLIQUES

Titres	Ventes	Hauts	Bas	Ferm	Ch'ge
Albirol	13813	57 1/2	7 1/2	7 1/2	+1 1/2
Alta Gas	1740	54 1/2	47 1/2	47 1/2	+1 1/2
Alcan	3593	52 1/2	23 1/2	23 1/2	+1 1/2
Alpoma	511	167 1/2	14 1/2	14 1/2	+1 1/2

NOMINATION



Le Vice-Président exécutif de La Presse, M. André Bureau, annonce la nomination de Monsieur Julien Béliveau au poste de Vice-Président à la Planification et Adjoint au Vice-Président exécutif.

Monsieur Béliveau était jusqu'à ce jour Adjoint au Vice-Président exécutif.

Stock

Stock	Sales	High	Low	Close	Ch'ge
C. Ramo	25260	161	112	119	+47
Red Pop	2700	11	11	11	+1
C. Rexpax	500	32	32	32	+1
Convest	3000	970	960	970	+20
Copcorp	1000	25	25	25	+5
Cop. Falls	1600	154	145	151	+5
Coulee	5000	32	30	31	-1
Craigmt	200	12	12	12	+1/2
D. Hara	23500	32	31	31	-1
D. Eida	18000	78	75	76	-2
Densiron	950	528	271	271	-3
East. Yk	350	510	108	108	+8
Discovry	500	102	102	102	-3
Dome	310	565	65	65	-1/2
East. Yk	350	510	108	108	+8
Donaldis	9500	18	17	18	+1
Dynasty	2640	495	485	490	-10
East. Yk	350	510	108	108	+8
Endako	4100	514	14	14	-1/2
F. Orenada	3500	13	13	13	+1
Gen. Reinc	2000	29	27	27	+2
Frebox	2200	29	27	27	+2
Gnt Masci	4975	425	410	415	-10
Giant Yk	350	510	108	108	+8
Goldray	1033	87	85	85	-5
Grandroy	4125	211	201	201	-1/2
High-Bi	450	320	310	320	+5
Hollinger	445	538	371	371	-1/2
Hudco	200	24	24	24	+1
Hydra Ex	7000	25	25	25	-2
Inf. Bins T	3200	121	121	121	+1/2
Inf. Mopul	165	512	12	12	+1/2
Inf. Oksaka	2140	47	43	43	-4
Iron Bay T	1400	360	355	360	+5
Irish Corp	300	9	9	9	+1/2
Iso	11100	171	165	166	+4
Joliet	3000	21	21	21	-1
Josmith	4500	81	8	8	-1
Jorex Ltd	1300	115	115	115	-5
Joutel	2800	98	96	96	-2
Lab. Min	1500	134	125	125	-1
La Luz	200	570	570	570	-5
Leitch	1280	157	155	155	-2
LL Lac	233	205	205	205	-2
Louviert	4100	16	16	16	-1
Lytton M	3800	213	206	206	-4
Madelin	200	24	24	24	-4
Madsen	4500	76	76	76	-4
Malartic	600	85	85	85	-5
Malgro	1400	25	25	25	-1
Maybrun	1500	14	13	13	-1/2
Mc Adam	1800	78	76	76	-2
Mc Intyre	3700	80	78	78	+2
Motor	3700	80	78	78	+2
Merrill	600	200	200	200	-15
Midland	3500	30	29	29	-2
Mid. Yk	5500	8	7	7	-1/2
MI Wright	4200	50	50	50	+2
Multi-M	4200	50	50	50	+2
N. Cal	2500	27	27	27	-1
Newcom	960	585	575	575	-5
N. Goldway	5000	4	4	4	+1
N. Impora	7200	145	136	140	+4
N. K. Regal	2500	11	11	11	-1/2
Nick Rim	2500	11	11	11	-1/2
Noble M	2500	305	305	305	-20
Norlex	25300	29	29	29	+1
Northcal	1000	6	6	6	+1
N. Can	4200	85	84	84	+10
N. Coldstn	225	115	115	115	-1
Nortpac	242	885	840	880	+10
N. Rock	400	71	71	71	-1
N. Beauc	2500	55	55	55	-5
Orchan	2200	355	340	340	-15
Oskaco	2000	295	295	295	-1
Pac. Coper	9800	245	250	250	+20
Pamour	2100	205	201	201	-4
Palino	3700	514	271	271	-1/2
Pce Exp	62341	106	99	99	-2
Pine Point	400	529	29	29	+2
Placer	4100	527	214	214	+1/2
Prado Exp	1500	140	140	140	+1/2
Preston	4050	945	910	910	-30
Pure Silv	100	202	202	202	-3
Que Sturg	1172	13	13	13	+1
Rayrock	900	156	153	153	+1
Rio Algom	413	819	19	19	+1/2
Ri. Alg. C	8920	18	18	18	+1/2
Roman	4430	735	710	725	-10
Sr. Fabien	200	105	105	105	+1/2
Sigma	100	350	350	350	+10
Sil. Miller	100	175	175	175	-13
Silvmo	5000	31	29	29	-2
Sisco	2	25	185	185	-5
Solway	2000	95	70	71	+4
Steep R	2745	262	255	255	-5
Sud C	39000	43	38	38	-5
Sullivan	1200	395	380	380	-10
Sunbrst E	1000	7	7	7	+1/2
Tack Corp	700	590	580	585	-5
Teck Corp	200	520	520	520	-1
Texmont	5000	67	66	67	-2
Texore	4500	26	26	26	-1
Tex. Col	9500	66	62	62	-4
Tombill	2200	82	82	82	-3
Tontine M	367	155	155	155	-3
U. Mining	1000	28	28	28	-1
U. Abesto	200	480	480	480	-10
U. Kivo	220	470	470	470	-1
Upp Can	2700	185	180	180	-5
Urbanc	3000	10	10	10	+1/2
Vespar	3000	21	21	21	-1/2
West Mine	2600	335	330	330	-10
Willco	1000	30	30	30	+1/2
Willroy	500	106	106	106	-1/2
Windfall	1000	14	14	14	-1/2
Win. El	3500	21	20	21	+1
W. Harg	85	120	120	120	-1
Yk. Bear	725	525	515	515	-5
Young Hg	2000	71	71	71	+1/2
Yukon C	2400	102	101	101	-1/2
Zenack	2000	13	13	13	-1/2
Zolpa	2250	21	21	21	-1

LA DELTA 88 OLDSMOBILE

Empattement long ■ Douceur de marche.
Nouveau système G-Ride ■ Encore plus de douceur.
Servo-direction ■ Conduite "du bout du doigt."
Servo-freins avec disques à l'avant ■ Bien sûr!
Le tout standard? ■ Et comment!



Où? ■ Chez le concessionnaire Olds.
Pourquoi? ■ Pour accéder aisément à la classe Oldsmobile.

La Delta 88 a toujours permis d'accéder très facilement au monde des grandes voitures. La nouvelle Delta 88, avec ses lignes inédites, donne un désir presque irrésistible de la faire.

Mais attendez de l'avoir conduite. Il y a beaucoup de choses que vous ne remarquerez pas dans la Delta, et c'est sans doute ce qui vous frappera le plus. Par exemple, pas de bruit de roulement, pas de vibrations, pas de cahots, pas de talonnement. La Delta 88 a une douceur de marche qui va de pair avec son chic.

Cette qualité, typique de l'excellence technique des Oldsmobile, se complète d'une indéniable économie.

Vous aurez une voiture possédant un équipement standard complet (servo-direction, servo-freins avec disques à l'avant, V8 Rocket 350, disques enrouleurs de roues, et bien d'autres choses encore) à un prix qui vous surprendra agréablement, même très agréablement.

Il n'a jamais été aussi facile d'accéder à la classe des grandes Oldsmobile. Et les grandes Oldsmobile n'ont jamais été meilleures.



Certains des équipements représentés ici sont fournis en option, moyennant supplément.

le carnet de l'homme d'affaires

par Jacques Laberge

- Pour la deuxième fois consécutive de l'histoire de la fabrication des cigares au Canada, les ventes ont dépassé le demi-milliard de dollars, vient de confirmer l'Institut canadien du cigare. Le montant des ventes a atteint en 1970 \$559,828,000 soit une augmentation de près de 10 pour cent en comparaison avec l'année 1969. Depuis 1967, l'augmentation des ventes de cigares est constante. L'Institut explique cette hausse par l'intérêt croissant des jeunes adultes, tant féminins que masculins, pour la variété des formes et tailles de cigares et pour les différentes saveurs. Parmi les autres facteurs qui ont contribué à cette augmentation, on note la modernisation des emballages et l'amélioration des techniques de commercialisation.
- Une nouvelle émission de bons du trésor du gouvernement canadien lancée jeudi à 91 jours, a rapporté \$165 millions aux prix et rendements moyens de 98.874 et 4.57 pour cent.
- Le président de Québec-Téléphone, M. B.-A. Benéteau informe les détenteurs d'actions ordinaires que la compagnie projette de leur offrir de souscrire à une émission d'actions ordinaires additionnelles de la compagnie. Québec-Téléphone utilisera le produit de cette émission pour rembourser une partie des emprunts de banque et un emprunt à court terme consenti par l'actionnaire majoritaire, Anglo-Canadian Telephone Co.
- Le Chili a perdu l'an dernier sa place de second fournisseur de cuivre de la Grande-Bretagne au profit du Canada. Ses expéditions ont en effet diminué de plus de 13 pour cent à 96,750 tonnes contre 111,431 en 1969. Celles du Canada ont fait un bond en avant de près de 32 pour cent durant la même période.
- Robert Morse Corporation Limited a annoncé hier, que le redressement des bénéfices amorcé au cours du troisième trimestre s'était accentué à mesure que se sont fait sentir les effets bénéficiaires des programmes de réduction de dépenses et d'investissements établis par la compagnie en 1970. Le bénéfice net s'est élevé à \$612,000 pour le quatrième trimestre à comparer à \$360,000 pour la période correspondante de 1969.
- Le local 500 de l'Union des employés de commerce (FTQ, CTC, FAT, COI) a été condamné à Québec à une amende de \$1,500 et aux frais par le juge René Beaudry, du tribunal du travail, pour avoir été de connivence avec l'employeur dans sa campagne de syndicalisation des employés du magasin Syndicat de Québec.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

ÊTES-VOUS L'HOMME QUE NOUS RECHERCHONS SI:

- 1- Vous avez 25 ans ou plus, marié de préférence.
- 2- Votre situation présente n'offre pas l'opportunité que vous ambitionnez.
- 3- Vous avez une bonne éducation.
- 4- Vous êtes